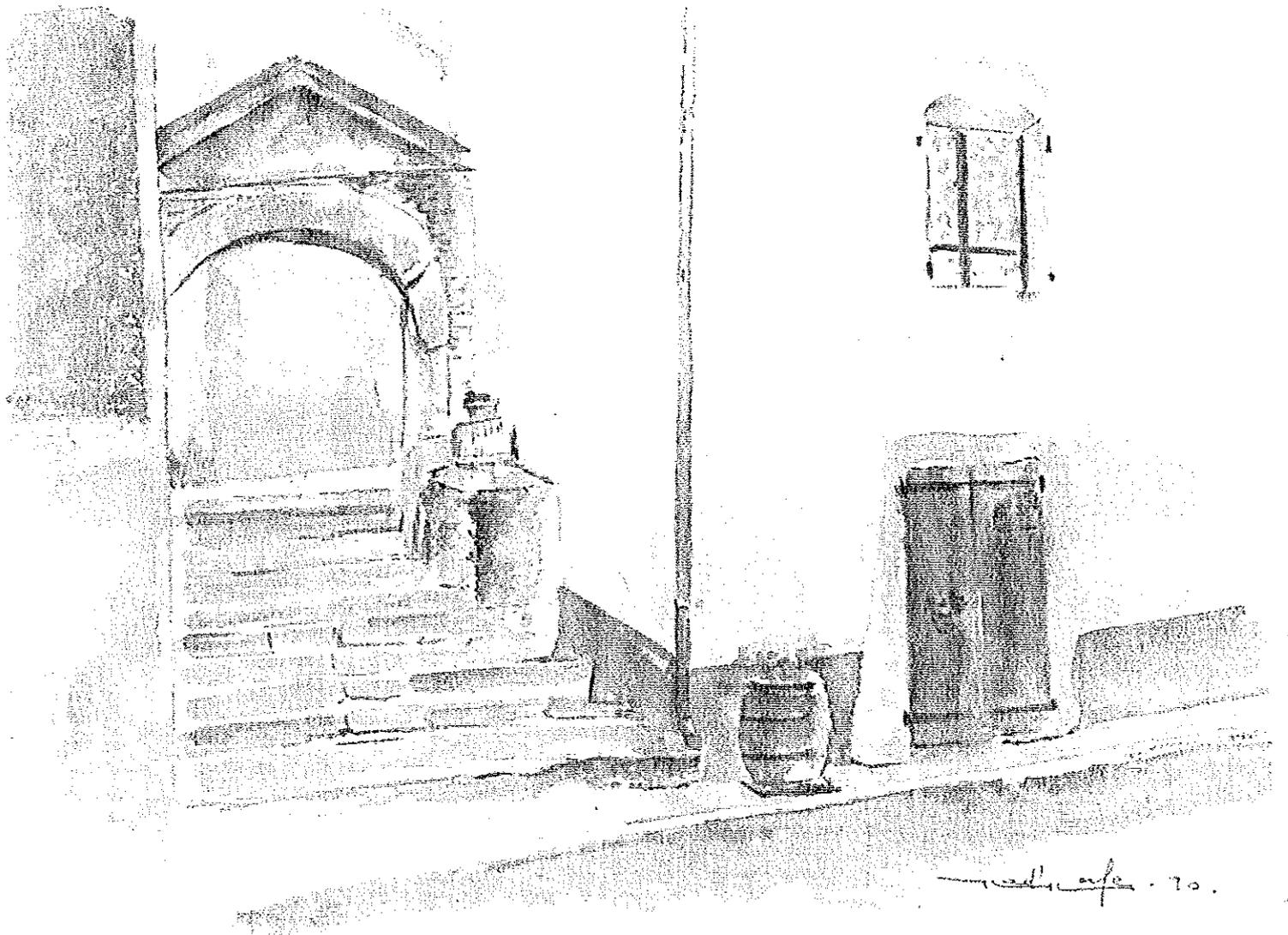


LE PETIT CORPATUS



MAI 1999 N° 154

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 AVRIL 1999

PRESENTS : MM. CARDIN, REYNIER, ROUX, GARAUD, FRANCOU-CARRON, PASDRMADJIAN, PELLISSIER, GONSOLIN.
ABSENTS : MM. CORBY, CALVAT, BOULANGER, CROCHON, DUMENIL.
REPRESENTE : M. TISSOT.
Secrétaire de Séance : M. GARAUD.

Ordre du jour :

- I)- Gérance Camping du Lac Été 1999.
II)- Questions diverses.

I) GERANCE CAMPING DU LAC ETE 1999 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de choisir, pour l'été 1999, un nouveau gérant pour le camping du lac du Sautet, l'ISBA, et le toboggan nautique, le gérant précédent ayant décidé de ne plus continuer l'exploitation.

Dans le cadre d'un projet global, le SIVOM du Canton de CORPS est appelé à assurer la maîtrise d'oeuvre et la gestion d'une opération de réhabilitation du pôle touristique de Corps comprenant la Base Nautique et le Camping.

Ce projet, dont le montage financier est en cours de finalisation, nécessite la réactualisation et le transfert au SIVOM des conventions de mise à disposition consenties à la Commune ; dans l'attente de ce transfert et de la réalisation des travaux, il est nécessaire de trouver, à titre transitoire, un gérant pour la saison touristique à venir.

L'Association Action Sports d'Eau, qui a assuré de façon très satisfaisante, l'été dernier, la direction de la Base Nautique, s'est portée candidate pour s'occuper, en 1999, à la fois du Centre Nautique et du Camping avec ses annexes : l'ISBA et le toboggan nautique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour confier, à titre provisoire et pour pallier à la défection du gérant auparavant désigné, la gestion du Camping du Lac, de l'ISBA, du toboggan nautique, et du Centre Nautique à l'Association Action Sports d'Eau pour l'été 1999 et charge le Maire de finaliser, par convention, les conditions de ces mises à disposition temporaires.

II) QUESTIONS DIVERSES

a) Suppression d'un dépôt sauvage et aménagement paysager de la berge du lac du Sautet :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de mise en sécurité du bord du lac, dirigés par l'ONF ont été achevés, et que cette opération est financée selon les modalités suivantes :

Coût total des travaux : 200 000 F
Subvention de la Communauté Européenne : 100 000 F
Subvention du Département : 60 000 F
Autofinancement : 40 000 F.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve le plan de financement présenté,
- charge le Maire de signer la convention attributive de

subvention, de la Communauté Européenne, plan de développement rural Rhône-Alpes.

b) Lettres diverses :

- Demande de renouvellement d'une concession par avance : il sera répondu au demandeur selon la réglementation en vigueur.

- Lettre de démission du Chef de Corps des Sapeurs Pompiers: son remplacement est mis à l'étude.

- Lettre concernant la pollution provoquée par les déjections canines rue de la Côte : ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le vendredi 16 Avril 1999 à 20H30 après consultation des différents arrêtés pris sur la divagation des chiens.

16 AVRIL 1999

PRESENTS : MM. CARDIN, ROUX, TISSOT, FRANCOU-CARRON, PASDRMADJIAN, BOULANGER, GONSOLIN, GARAUD.

ABSENTS : MM. CORBY, CALVAT, CROCHON, REYNIER.

REPRESENTES : MM. PELLISSIER, DUMENIL.

Secrétaire de Séance : M. GARAUD.

Ordre du jour :

I)- Dossier d'urbanisme BROUWER.

II)- Proposition de location bacs déchets.

- III)- Renforcement de réseau station de pompage du Coin.
IV)- Questions diverses.

D) DOSSIER URBANISME BROUWER :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Certificat d'Urbanisme établie par Mme BROUWER pour un projet de réalisation d'un camping comprenant 10 habitations mobiles de loisirs au lieu-dit « Chapoux » au bord du lac du Sautet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au Certificat d'Urbanisme, tout en émettant des réserves concernant un accord définitif qui ne pourra avoir lieu qu'au vu du projet définitif détaillé.

La décision a donné lieu au vote suivant :

Pour : 8.

Contre : M. GARAUD.

Abstention : M. GONSOLIN.

II) PROPOSITION DE LOCATION BACS DECHETS :

La décharge municipale devant fermer le 14 Juin 1999, il est nécessaire, d'envisager un moyen de récupérer les déchets encombrants et les vieux papiers.

Il est décidé de rencontrer l'entreprise GROS, qui collecte auprès de plusieurs communes du plateau Matheysin, afin d'avoir des renseignements sur les différentes options envisageables et une idée précise du coût annuel de la collecte.

III) RENFORCEMENT DE RESEAU STATION DE POMPAGE DU COIN :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la station de pompage du Coin est le siège de chutes de tension vérifiées par des mesures EDF (202V).

Cette antenne basse tension est la source de nombreux incidents.

L'EDF propose donc un renforcement de réseau dont le coût des travaux a été évalué à 142 000 FHT, 171 252 FTTC.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre la réalisation de ces travaux et sollicite de la part du Conseil Général l'attribution d'une aide au titre de l'Electrification Rurale, aide qui devrait être de l'ordre de 70% du montant TTC des travaux.

IV) QUESTIONS DIVERSES

1°) Frais de déplacement Agent Recenseur :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que, lors de la tournée de l'Agent Recenseur, celle-ci a effectué avec son véhicule personnel des trajets pour un total de : 120 Km.

Il y aurait donc lieu de se prononcer sur le remboursement de ces frais de déplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des frais de déplacement de Mme BATAIS pour un total de 120Km, au tarif de : 1,48F pour un véhicule de 7cv, d'où une indemnité de $120 \times 1,48 = 177,60$ F.

2°) Concours de la Ligue Urbaine et Rurale :

Une information est donnée sur l'organisation d'un concours par la Ligue Urbaine et Rurale destiné à récompenser les réalisations des communes rurales relatives à la mise en valeur du patrimoine et à lutter contre la désertification des villages.

3°) Travaux de Sécurité Ecole :

Lecture est faite du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 5 Mars 1999 dans lequel il est

souhaité de mettre aux normes de sécurité les escaliers du 2° étage et l'isolation de la cage d'escaliers menant au grenier. Un devis du montant des travaux non-exécutables par les employés communaux sera demandé aux entreprises locales avant toute prévision budgétaire et une réunion avec les enseignants est envisagée au cours du dernier trimestre de l'année scolaire.

4°) Demande Emplacement Transport SERRE :

L'entreprise de transport SERRE souhaiterait avoir un emplacement réservé pour son car lors du service qu'elle effectue le jeudi matin.

Les employés communaux vont étudier la possibilité de neutraliser à cet effet une place en bordure du Parking Prayer.

5°) Lettre de démission du Chef de Corps des Pompiers et Rencontre avec le Conseil Municipal :

Suite à l'annonce de la démission du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CORPS au 1er Juin 1999, et sur la requête de 11 pompiers, une réunion entre les Pompiers et le Conseil Municipal est prévue le 22 Avril, à 20H30, au Centre de Secours.

6°) Information sur la population recensée :

Le recensement qui vient de s'achever a donné les chiffres suivants pour la commune de Corps :

Population des Résidences Principales : 403

Population des Collectivités :

51

Total : 454.

7°) Lettre de Mr et Mme DAUPHIN :

Lettre concernant le problème des déjections canines rue de la Côte évoqué lors du précédent Conseil Municipal, un arrêté municipal en date du 30/06/89 règlementant la divagation des

chiens sera rappelé à la population par voie de presse et l'éventualité de la pose de panneaux d'information sera étudiée.

8°) Création d'Emplois :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Corps ayant cette année la gestion des 2 Campings « Les Vergers » et « Les Aires », et la surveillance de la plage du lac du Sautet, il faudrait se prononcer sur la création de ces emplois saisonniers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la création de 3 emplois :

- un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour le camping des Aires, payé à l'indice majoré 251, pour la période du 1er Mai au 31 Octobre 1999 avec le nombre d'heures de travail suivantes :

62h en Mai, 60h en Juin, 124h en Juillet et en Août, 60h en Septembre, 62h en Octobre.

- un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour le camping des Vergers, payé à l'indice majoré 251, pour 124h mensuelles les mois de Juillet et Août 1999.

- Un emploi de surveillant de baignade, pour les mois de Juillet et Août, à temps complet, payé sur la base de l'indice majoré 251.

- Demande de CES : Une demande de Contrat Emploi Solidarité a été faite auprès de la Mairie par un jeune, actuellement sans emploi et venant de terminer un engagement militaire de 2 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande de CES pour un travail d'aide aux employés communaux, à partir du 1er/06/1999, et charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la signature du contrat.

9°) Demande de Logement :

Une famille est intéressée par la location de l'appartement de

l'Ecole mais comme une demande est déjà en cours pour cet appartement, la possibilité de louer les locaux de la Cure, actuellement vacants, est à envisager.

10°) Informations

Touristiques :

- Demande d'autorisation de l'Association de Développement Touristique pour l'installation d'un chapiteau (Foire aux Livres les 23 et 24 Mai), Place Napoléon. Autorisation accordée.

- Demande de ML ANIMATION pour faire circuler un petit train sur la commune du 1er Avril au 30 Septembre. Demande acceptée.
- Pour le passage à l'an 2000 un crédit supplémentaire de 35 000 F est prévu au budget des Fêtes.

11°) Transfert des Pompiers au SDIS :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 3 Mai 1996 et le décret du 26 Décembre 1997, ont instauré le transfert des personnels des Centres de Secours au Service Départemental d'Incendie et de Secours et qu'il y aurait lieu de se prononcer sur les modalités de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le transfert des personnels au 1er Janvier 1999 et charge le Maire de signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la convention relative au transfert de personnel.

7 MAI 1999

PRESENTS : MM. CARDIN, ROUX, REYNIER, TISSOT, FRANCOU-CARRON, PASDRMADJIAN, PELLISSIER, GONSOLIN, DUMENIL.

ABSENTS : MM. CORBY, CALVAT, BOULANGER, GARAUD.

REPRESENTÉE : M. CROCHON.

Secrétaire de Séance : M. TISSOT.

Ordre du Jour :

I)- CA, Comptes de Gestion 1998.

II)- BP 1999.

III)- Agrément ANCV.

IV)- Lettres de réclamations LVT.

V)- Questions diverses.

D) CA, COMPTES DE GESTION 1998 : Commune, RTC, Eau et Assainissement, CCAS.

a) Affectation du résultat CA 1998 CCAS.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1998, donne acte au Maire du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'investissement :
Résultat à la clôture de 1997 :
+ 556,66

Résultat de l'exercice 1998 :
0

Résultat cumulé au 31/12/98 :
+ 556,66.

- Section de fonctionnement :
Résultat à la clôture de 1997 :
+ 1 401,15

Part affectée à l'investissement en 1998 :
0

Net disponible au titre de l'excédent reporté : +1 401,15

Résultat de l'exercice 1998 :
+ 1 401,15.

Résultat définitif au 31/12/98 :
+ 1 401,15.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décide d'affecter le résultat comme suit : en report à nouveau soit 1 401,15 au compte 002 (R).

b) Affectation du résultat CA 1998 RTC.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1998, donne acte au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 97 : 0

Résultat de l'exercice 98 : 0

Résultat cumulé au 31/12/98 : 0

- Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 97 :

- 463 696,08

Part affectée à l'investissement en 98 : 0

Net disponible au titre de l'excédent reporté : -463 696,08

Résultat de l'exercice 98 :

+ 273 623,98

Résultat définitif au 31/12/98 :

- 190 072,10.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

c) Affectation du résultat CA 98 Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal s'est fait présenter les documents budgétaires de 98, donne acte au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 97 : 0

Résultat de l'exercice 98 :

- 168 859,52

- Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 97 : 0

Part affectée à l'investissement en 98 : 0

Net disponible au titre de l'excédent reporté : 0

Résultat de l'exercice de 98 :

+ 207 573,24.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

d) Affectation du résultat CA 1998 Commune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1998, donne acte au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 97 :

- 1 456 644,46

Résultat de l'exercice 98 :

+ 2 136 876,03

Résultat cumulé au 31/12/98 :

+ 679 431,57.

- Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 97 :

+ 3 447 241,08

Part affectée à l'investissement en 98 : + 3 447 241,08

Net disponible au titre de l'excédent reporté : 0

Résultat de l'exercice 98 :

+ 1 608 767,77

Résultat définitif au 31/12/98 :

+ 1 608 767,77.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II)- BP 99 : Commune, RTC, Eau et assainissement, CCAS.

(Voir Tableaux) (Pour tous renseignements veuillez vous adresser en Mairie).

III)- AGREMENT ANCV

Convention chèques-vacances.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des campings qui lui incombe, de nombreuses personnes souhaitent régler les prestations au moyen de chèques-vacances.

Pour pouvoir accepter ces chèques, il faut que la Commune de Corps signe une convention d'agrément avec l'Agence Nationale pour les chèques-vacances (l'ANCV), dont le Maire donne lecture.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur le projet et charge le Maire de signer la convention d'agrément telle qu'elle lui est présentée.

IV)- LETTRES DE RECLAMATIONS LVT

Le Maire donne lecture des lettres de réclamations de l'association LVT, en date du 27/04/99 concernant :

1) Une révision des taxes d'habitation et taxe foncière, de la redevance des ordures ménagères.

2) Une contestation des 2 titres 48 et 46 de 98 ainsi qu'une demande d'annulation des poursuites engagées par le Trésor Public, concernant ces 2 titres.

Après délibération, le Conseil Municipal :

1) Rappelle à LVT que la Commune n'a pas le droit d'intervenir à titre individuel sur l'évaluation de la base servant à établir les taxes d'habitation et foncière ; le Conseil Municipal étant seulement habilité à fixer annuellement les taux d'imposition des 4 taxes.

(Il est utile de rappeler que depuis 97, c'est à dire les 3 dernières années, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition).

2) N'envisage pas de modifier le calcul de la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

3) Demande à LVT de restituer à la Commune de Corps les sommes perçues au titre de la taxe de séjour pour les années 96, 97, 98, demandes formulées à plusieurs reprises par la Commune et restées sans effet à ce jour.

4) Demande d'autre part à LVT de respecter l'engagement pris par écrit le 8 Avril 93, concernant le remboursement pour une somme de 32 875,92 Frs de travaux de pose de barrières, commandés par LVT, effectués par l'ONF, et qui précisait explicitement que :

« ...Si pour une raison ou une autre, cette facture ne pouvait être prise en compte dans le plan de rénovation, nous nous engageons à rembourser la Commune pour un montant équivalent ».

5) Accepte d'annuler le titre 46/98 relatif aux heures faites par les employés communaux pour déménager les affaires du Village de Vacances, au moment du démarrage des travaux de rénovation des bâtiments, à la condition que soit effectif le remboursement de la facture de 32 875,92 Frs, ainsi que la restitution des taxes de séjour des trois dernières années 96, 97, 98.

V) QUESTIONS DIVERSES:

a) Déneigement.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de 2 offres de service pour le déneigement de la Commune et l'entretien des talus. Après discussion, la proposition de l'Entreprise des Côtes de Corps semble la plus intéressante, et avant toute décision définitive, il est souhaitable d'obtenir des précisions supplémentaires, concernant notamment le prix de l'heure de déneigement.

b) Demandes de l'Office du Tourisme.

L'accord est donné pour une cotisation pour le camping des Aires à l'Association : « Hôtellerie de Plein Air » pour la somme de 920 Frs et un cadeau au gagnant de Raid centrale pour 4 personnes à

l'Hôtel en pension complète pour 1 200 Frs.

c) Propositions de fourniture de panneaux directionnels.

Seront étudiées ultérieurement.

d) Convention Commune/EDF, parcelle D193.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des termes de la convention proposée par EDF pour la mise à disposition de la parcelle D193 située au bord du lac du Sautet. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour accepter cette convention et charge le Maire de la signer.

e) Devis Entreprise José.

2 devis sont présentés pour la réfection de la peinture des lampadaires et la façade de l'Office du Tourisme respectivement pour un coût de 7 223,94 Frs et 9 370,62 Frs. Accord pour commander les travaux dès leur inscription au budget.

f) Lettres diverses.

- Demande de soutien humanitaire: Le Maire donne lecture de la demande formulée par « Médecins du Monde » pour une aide en faveur des réfugiés du Kosovo, en date du 27 Avril 99. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention de 1000 Frs en faveur des réfugiés du Kosovo, à verser à l'Association reconnue d'utilité publique : « Médecins du Monde ».

- Lettre d'un particulier pour l'achat d'une parcelle communale : une délégation se rendra sur place pour étudier cette demande.

- Autorisation pour construction d'un mur de soutènement : avis favorable sous réserve d'une visite préalable du Conseil Municipal.

- A sa demande, une note de protestation de Mr F.GARAUD est portée à la connaissance du Conseil Municipal, concernant les modalités et les délais de convocation pour la réunion du 7 Mai 99.

II) BP 1999: Commune, RTC, Eau et Assainissement, CCAS.:

a) BP CCAS :

	Depenses Titulaires	Recettes Reportés	TOTAL SECTION
INVESTISSEMENT	2 501,00		2 501,00
EXPLOITATION			
TOTAL	2 501,00		2 501,00

	Depenses Titulaires	Recettes Reportés	Autofinancement	TOTAL SECTION
EXPLOITATION	1 500,00	1 451,00		1 391,00
INVESTISSEMENT		556,00		556,00
TOTAL	1 500,00	1 451,00		1 391,00

b) BP Eau et Assainissement :

	Depenses par l'Administration	Des par l'Assemblée	Recettes	Depenses par l'Administration	Des par l'Assemblée
INVESTISSEMENT					
Depenses d'investissement de l'exercice.....	154 500,00	154 500,00	Recettes d'investissement de l'exercice.....	314 360,00	353 360,00
			Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		
Déficits antérieurs reportés	168 860,00	168 860,00	Excédents antérieurs reportés		
TOTAL	323 360,00	323 360,00	TOTAL	314 360,00	353 360,00
EXPLOITATION					
Depenses d'exploitation de l'exercice.....	454 028,00	454 028,00	Recettes d'exploitation de l'exercice.....	454 028,00	454 028,00
			Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés		
TOTAL	454 028,00	454 028,00	TOTAL	454 028,00	454 028,00

c) BP Régie des Transports :

	Depenses Titulaires	Recettes Reportés	TOTAL SECTION		
EXPLOITATION					
Depenses d'exploitation de l'exercice.....	305 500,00	305 500,00	Recettes d'exploitation de l'exercice.....	495 573,00	495 573,00
			Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		
Déficits antérieurs reportés	190 073,00	190 073,00	Excédents antérieurs reportés		
TOTAL	495 573,00	495 573,00	TOTAL	495 573,00	495 573,00

d) BP Commune :

	Depenses Titulaires	Recettes Reportés	Autofinancement	TOTAL SECTION
EXPLOITATION	7 253 747,00			7 253 747,00
INVESTISSEMENT	2 072 434,00	679 433,00	1 608 767,00	4 359 632,00
TOTAL	9 326 181,00	679 433,00	1 608 767,00	11 614 381,00

	Depenses Titulaires	Recettes Reportés	TOTAL SECTION
EXPLOITATION	7 253 747,00		7 253 747,00
INVESTISSEMENT	4 359 632,00		4 359 632,00
TOTAL	11 613 379,00		11 613 379,00

L'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE (A.P.D.)

LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE TYPE.

-INFO PRATIQUE-

La journée d'appel de préparation à la défense débute à 08h30 à l'arrivée de l'ensemble du groupe, et s'achève à 17h. Les jeunes doivent rejoindre par leurs propres moyens le site qui leur désigné. Une indemnité forfaitaire de transport est prévue à cet effet. Le repas de midi est sur place.

ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES.

Après une présentation du déroulement de la journée par un responsable du bureau du service national, les formalités sont effectuées ; elles permettront à la direction du service national de compléter les données issues du recensement et de les actualiser en cas d'évolution, notamment en matière de niveau scolaire, de profession ou d'adresse.

INFORMATION SUR LA DEFENSE.

Quatre modules d'information sur la défense d'une durée d'une cinquantaine de minutes chacun font l'objet d'une présentation. Ils comprennent la projection d'un film et une séance de questions pour laquelle l'intervenant disposera d'un jeu d'éléments de réponses types. L'information dispensée couvre ainsi :

- La nécessité de la défense de nos intérêts vitaux et des principes que la France veut faire prévaloir dans la vie internationale. Le respect de nos engagements internationaux, en particulier dans le cadre des alliances européennes.
- L'adaptation permanente de la défense à l'évolution de la situation internationale et aux conditions d'engagement des forces : du mur de Berlin aux risques actuels d'affrontement dispersés.
- L'articulation des missions des armées et de la gendarmerie autour des autres grandes fonctions opérationnelles : la dissuasion, la prévention des menaces et des crises, la projection de puissances loin de nos frontières lorsque la situation l'exige, et la protection permanente de la population et du territoire.
- La modernisation des équipements des armées, les technologies de pointe utilisées dans les matériels en service pour mener les actions, le système d'hommes et de femmes qui sont la force de notre armée et la grande diversité des métiers qu'ils sont amenés à maîtriser.
- Les préparations militaires, les formes de volontariat dans les armées, et les possibilités d'engagement dans les forces d'active et dans la réserve.
- Dans les sites où les moyens s'y prêtent, les unités implantées à proximité font l'objet d'une présentation ; le déjeuner permet alors de réunir le groupe et des personnels de ces formations, pour des échanges directs.

LE DEVOIR DE MEMOIRE.

Le devoir de mémoire fonde la cohésion entre les générations ; Le module correspondant est dispensé en deux phases distinctes, la projection d'un film et un questionnaire bilan ; ils sont en cours d'élaboration, dans le cadre d'un groupe de travail animé par le secrétariat d'état aux anciens combattants.

L'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (SUITE ET FIN).

TESTS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont été élaborés en étroite collaboration avec l'éducation nationale. Ils visent à donner une appréciation sur le niveau de performance en lecture. Ils seront complétés, pour ceux qui en auraient besoin, par des tests de détection de l'illettrisme. Ces jeunes se verront proposer en fin de journée, lors d'un entretien individuel, une orientation vers les organismes susceptibles de les aider.

BILAN

La journée s'achève par un bilan portant sur les différentes phases de la journée et le recueil des intentions de ceux qui souhaitent connaître la vie quotidienne des armes, en particulier la possibilité nouvelle d'effectuer une préparation militaire.

LE CONTENU DE LA JOURNÉE

La journée d'appel de préparation à la défense débute à 08heures30 à l'arrivée de l'ensemble du groupe et s'achève à 17heures.

ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le déroulement de la journée est présenté au groupe dès son arrivée sur le site. Des formalités administratives sont ensuite effectuées pour permettre à la direction du service national de compléter les données issues du recensement et de les actualiser notamment en matière de niveau scolaire, de profession ou d'adresse.

INFORMATION SUR LA DEFENSE

Quatre modules d'information, d'une cinquantaine de minutes chacun, permettent d'approfondir la connaissance des enjeux, des objectifs, de l'organisation et des moyens de défense.

08H30	ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES
09H30	LES ENJEUX DE LA DEFENSE POURQUOI SE DEFENDRE ?
	PAUSE
10H45	LES OBJECTIFS DE LA DEFENSE COMMENT ET AVEC QUI SE DEFENDRE ?
11h45	1ERE EVALUATION DES ACQUIS
	LE DEVOIR DE MEMOIRE
12H30	DEJEUNER
13H30	2EME EVALUATION DES ACQUIS
14H00	ORGANISATION DE LA DEFENSE
	PAUSE
15H15	LES MOYENS DE LA DEFENSE
16H15	BILAN

VERS 17H00, DEPART.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Contribution financière des personnes
secourues en montagne*

**INFOS
MONTAGNE**

13575. – 21 janvier 1999. – M. Serge Mathieu demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager une contribution financière des personnes recherchées et secourues (souvent très imprudentes) dans le cadre de missions de recherches et de secours en montagne. A titre indicatif, il a été signalé qu'entre le 1^{er} juillet et le 31 août 1998 la gendarmerie nationale a effectué 867 missions de recherches et de secours en montagne concernant 1 449 personnes, missions qui sont actuellement à la seule charge des contribuables français.

R E P O N S E

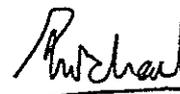
Aux termes des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 5° du Code général des collectivités territoriales, la responsabilité des secours incombe aux maires sur le ressort de leur commune. Toutefois, dans le cadre de son pouvoir de substitution, le préfet du département peut prendre toutes mesures nécessaires qui n'auraient pas été prévues par les autorités municipales (article L. 2215-1 1° du même code).

S'agissant du financement des moyens de secours, l'article 13 de la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 établit le principe du remboursement à l'Etat, par les collectivités locales bénéficiaires, des dépenses effectuées par celui-ci à l'occasion des missions de secours. Dans ces conditions, hors plan ORSEC, la gendarmerie nationale devrait facturer ses interventions aux communes.

Ces dispositions n'ont jamais été mises en œuvre. En effet, l'application stricte de cet article a été expressément exclue par le ministre de l'intérieur lors des débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi du 22 juillet 1987. Cette position de principe a été réaffirmée en 1991 devant l'association des maires des communes de montagne. Ainsi, aucun service public appartenant à l'Etat ne facture les interventions effectuées.

La légalité de cette position a été contestée dans une décision de référé de la Cour des comptes du 22 juin 1994, qui a alors évoqué la possibilité, pour la gendarmerie, de demander aux collectivités locales, le remboursement des dépenses engagées lors des opérations de secours menées par ses soins.

En effet, en vertu de l'article L. 2321-2 7° du Code général des collectivités territoriales, les maires disposent de dotations financières dans la mesure où ils ont l'obligation de pourvoir au financement des moyens de secours. Toutefois, l'article 97 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et son décret d'application n° 87-141 du 3 mars 1987 autorisent les communes, et elles seules, à exiger des personnes secourues, ou de leurs ayants droit, le remboursement de tout ou partie des frais de secours effectivement engagés à l'occasion des missions effectuées au profit des personnes accidentées, exclusivement lors de la pratique du ski alpin et du ski de fond.



Alain RICHARD

**L'OPERATION BRIOCHES
POUR L'ASSOCIATION
ESPOIR**

La vente de brioches pour
l'Association ESPOIR de Lutte
contre le cancer aura lieu le :

Samedi 12 JUIN

Dans les communes du Canton
de CORPS.

Nous comptons sur votre
générosité et l'accueil que vous
ferez aux bénévoles.

Nous vous remercions par
avance.

RAMONAGE

L'Entreprise de fumisterie J.C.MITOLO de
LA MURE propose ses services pour
la campagne de ramonage 1999.
Si vous êtes intéressés prière de vous inscrire
à la Mairie de CORPS (04 76 30 00 31)
tout le mois de Juin (Passage prévu cet été).

**KERMESSE DE
L'ECOLE**

Dimanche 13 JUIN
Jardin de Ville
à partir de 14H30

Tirage Tombola à 17H30
Nombreux lots
(Expresso, Barbecue,
Bain de soleil, Service vaisselle,
porte-vélo,...)



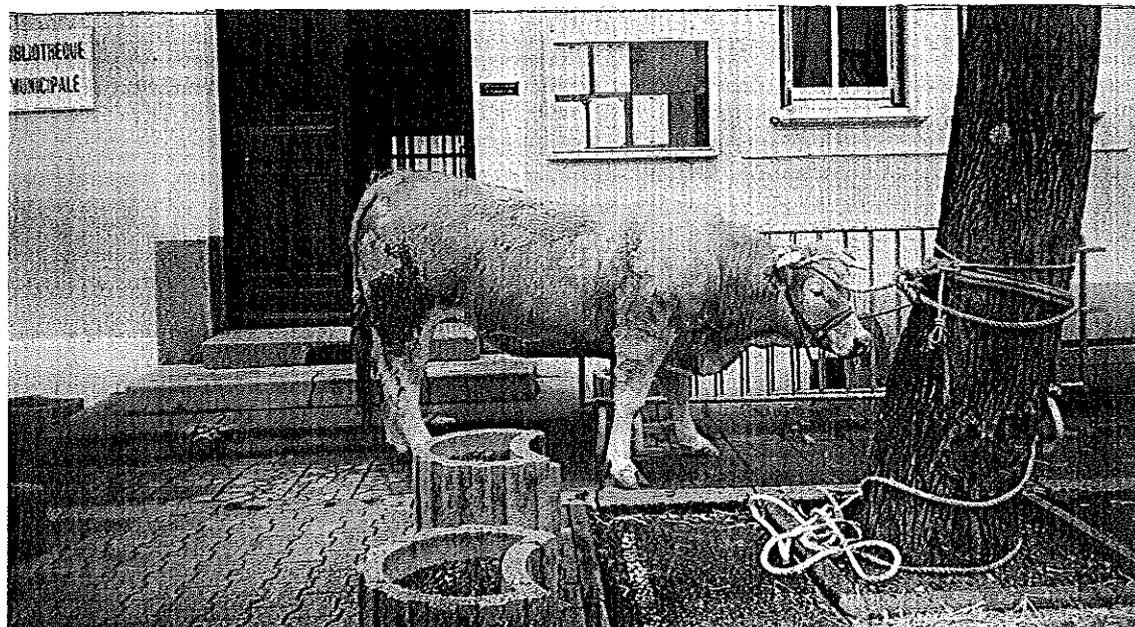
TRADITION AVEC LE BŒUF DE PAQUES

Soucieux de faire vivre la tradition locale et artisanale, le jeudi 1^{er} Avril avant Pâques, jour de marché, il y a un peu plus d'animation dans les rues ou place du Marché à Corps.

Ce jour-là, Joseph Templier, boucher charcutier à Corps, faisait une présentation du « bœuf de Pâques », fourni par Nadège Galland, nouvelle exploitante dont l'installation est située à Saint-Firmin (05).

Le magnifique bœuf pesait 385 kg. Il était en vente au magasin où Marie-Louise et Sabine vous le proposeront. Quant à Joseph, il fait les « tournées » et le proposait dans les villages des environs de Corps et du Dévoluy (05).

Extrait paru dans le Dauphiné Libéré.



PROCES-VERBAL REUNION DU SIVOM

01 AVRIL 1999

PRESENTS :

MM. MOUTIN, BONTHOUX,
ROUX, BALME, RIG LET,
BOREL, TROSSERO,
TEMPLIER, MEILLAND-
REY, PRA Lucien, LAUDET,
CHARLES Jean-Luc, FESSIA,
ABERT, FROMENT,
CHARLES Jean, PRAT Louis,
FRANCOU-CARRON.

REPRESENTE :

M. COURTEAU.

INVITES :

Dr CARDIN, M. HOUZIEL,
MM. MOREL, REYMOND,
DDE MENS, MM. GUIDETTI
et M. TOSCAN DDE LA
MURE.

TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMMES 1999

Entretien différé

VOIR TABLEAU N°1

VOIR TABLEAU N° 2

Le montant de la dotation
montagne sera réduite du
remboursement des travaux de
voirie.

VOIR TABLEAU N° 3

Les dotations des communes de
Ste Luce, St Laurent en
Beaumont et de St Michel en
Beaumont sont gérées par le
SIVOM de Valbonnais.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 1998 ET DU BUDGET PRIMITIF 1999

Les opérations d'investisse-
ment se présentent sous deux
formes :

- 1- Les opérations entrant
dans la compétence du
SIVOM : Travaux de
Rétablissement de Terrains
sur Ambel, de Correction
Torrentielle sur Beaufin,
d'Aménagement des Rives
du lac du Sautet.
- 2- Les opérations de voirie,
pour compte de tiers,
imputées aux comptes
457... : Entretien Différé
1998 et 1999 et Voirie
Rurale 1998 et 1999.

Le compte 6742 (Subventions
d'équipement versées par les
groupements) correspond à « la
subvention du SIVOM »
mentionnée dans les
opérations pour compte de
tiers. Il retrace la prise en
charge, par le SIVOM, de la
TVA. Ce compte est en partie
remboursé par le FCTVA. Il
reste cependant à charge du
SIVOM la différence entre le
montant de la TVA et le
F.C.T.V.A.

Le compte 7474
(Participations des communes)
correspond à la participation
des communes sur les travaux
entrepris sur leurs territoire, au
remboursement des prêts
contractés par le SIVOM pour
le compte de certaines
communes, et à la participation
des communes au
fonctionnement du SIVOM.

INFORMATIONS :

Déneigement :

Une délibération a été prise au
sein du SIVOM pour demander
une aide exceptionnelle au
Département, devant les frais
importants occasionnés par le
déneigement des voies
communales. Chaque
commune du canton est invitée
à envoyer une copie de ses
factures de déneigement au
secrétariat du SIVOM afin
d'appuyer la demande de
subvention.

Eclairage de l'usine EDF du Sautet :

A la demande du Conseil
Général de Dr CARDIN, une
délibération est prise pour
demander à EDF d'éclairer son
usine du Sautet, dans le cadre
de l'aménagement touristique
des rives du lac du Sautet.

Projets pendant l'année 2000 :

Le Conseil Général lance un
concours de projets
d'animations durant toute
l'année 2000. Une réunion est
organisée en Mairie de Corps
vendredi 9 avril à 18 h 30.

Pays Sud-Isère :

Un projet de pays Sud-Isère est
à l'étude. Le Syndicat
d'Aménagement du Trièves
souhaite garder son autonomie.
Un projet se dessine avec un
secteur des Hautes-Alpes, et
les cantons de Valbonnais et
Corps. M. BERTHIER a
proposé le nom de « Pays de
Lesdiguières ».

Déchetteries :

Les Décharges de Corps, les
Côtes de Corps et La Salle en
Beaumont doivent
obligatoirement fermer. Une
étude doit être entreprise afin
d'évacuer les encombrants.
Certaines communes se sont
déjà organisées avec
l'entreprise GROS en mettant,
régulièrement ou
ponctuellement, des bennes à
disposition de leurs
administrés. Un tri sélectif est à
envisager et à étudier.

Office du tourisme :

M. TROSSERO demande à
être démi de ses fonctions de
délégué du SIVOM auprès de
l'office du Tourisme.

Le Président,

Yves MOUTIN.

TABLEAU 1

COMMUNES	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION
AMBEL	76 480	46 762
BEAUFIN	69 784	42 668
CORPS	120 251	66 841
COTES DE CORPS (Les)	59 440	46 256
MONESTIER D'AMBEL	35 343	31 432
PELLAFOL	111 508	68 179
QUET en BEAUMONT	55 195	33 748
SALETTE FALLAVAUX (La)	57 974	41 892
SALLE en BEAUMONT (La)	82 907	59 909
St PIERRE de MEAROTZ	75 557	46 198
TOTAUX	744 439	483 885

TABLEAU 2

Voirie Rurale :

COMMUNES	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION
AMBEL	101 580	50 790
BEAUFIN	90 630	45 315
CORPS	45 860	22 930
COTES DE CORPS (Les)	60 500	30 250
MONESTIER D'AMBEL	49 800	24 900
PELLAFOL	99 590	49 795
QUET en BEAUMONT	80 270	40 135
St LAURENT en BEAUMONT	60 250	30 125
Ste LUCE	0	0
St MICHEL en BEAUMONT	59 750	29 875
St PIERRE de MEAROTZ	59 930	29 965
SALETTE FALLAVAUX (La)	50 610	25 305
SALLE en BEAUMONT (La)	101 230	50 615
	860 000	430 000

TABLEAU 3

Montant dotation 1999

COMMUNES	Lg VOIRIE Mtgne	Mt DOTATION
AMBEL	8.197	7 910
BEAUFIN	6.710	4 858
CORPS	15.490	14 948
COTES DE CORPS (Les)	8.013	25 129
MONESTIER d'AMBEL	2.629	8 245
PELLAFOL	15.976	15 417
QUET en BEAUMONT	3.470	3 349
Ste LUCE	5.415	18 292
St LAURENT en BEAUMONT	9.495	16 037
St MICHEL en BEAUMONT	6.031	20 373
St PIERRE de MEAROTZ	7.992	7 712
SALETTE FALLAVAUX (La)	6.428	10 857
SALLE en BEAUMONT	12.972	21 910

- CORPS AU XXème SIECLE -

~~~~~

En 1942, la France depuis 3 ans est en guerre contre un ennemi redoutable : L'Allemagne nazie, dont le chef le Fürher, ordonne le 30 Janvier 1942, l'extermination de 11 millions de Juifs d'Europe.

C'est ce que Heydrich l'organisateur appelle « la solution finale » de la question juive.

« Solution finale » qu'il a eu soin de préparer avec les plus hauts responsables nazis et S.S dans une villa à Berlin le 20 Janvier avec son ami Himler et 1er complice. Ils parlent de « liquidation », de « traitement spécial » dont Echmann 2ème complice sera responsable du « transport ».

Dans un discours prononcé au Palais des Sports où ses partisans étaient réunis pour fêter l'anniversaire de son accession au pouvoir, Hitler est parfaitement clair sur ses intentions :

- « La graine juive sera anéantie de la surface du globe ».

Alors les préparatifs de la solution finale sont accélérés !

Traqués, le jour, la nuit, à leur domicile, dans la rue, sur leur lieu de travail, des enfants à l'école, des hommes pris dans des rafles, arrêtés à la suite de dénonciations des familles entières (parents, hommes, femmes, enfants) sont chassés de leurs maisons, maltraités, emmenés, puis entassés dans des wagons, transportés dans des conditions effroyables sans air, sans nourriture, sans eau, vers des camps où beaucoup sont déjà morts avant d'y arriver.

De nouveaux camps sont construits à des endroits isolés près de la frontière germano-polonaise.

Des Juifs mis au travail forcé, pour la reconstruction des routes, considérés comme inaptes au travail, y sont exterminés avec du gaz Zyclon B.

Des fours crématoires sont en cours de construction près des chambres à gaz. Les bourreaux ont reçu l'ordre d'enlever les dents en or des condamnés, leurs lunettes, leurs cheveux, leurs vêtements qui seront recyclés.

C'est Himler qui surveille ces ignobles opérations. Images insoutenables que nous avons vues pendant la guerre, revues il y a 3 mois sur nos écrans de télévision, que nous revoyons encore aujourd'hui dans la guerre contre les Kosovars, et aussi dans les films « La Chaconne d'Auschwitz » et « Au revoir les enfants ». Pages d'histoire, que personne ne pourra jamais oublier, car elles rappellent les heures les plus tristes, les plus noires de ce XXème siècle, dont la fin est si proche !

En 1942, pendant que les bourreaux accomplissent leur sale besogne sur notre territoire, que l'issue de ce 2ème conflit mondial est incertaine, le doute s'installe de plus en plus dans l'esprit des français, parmi les officiers de l'armée d'armistice, et des membres du gouvernement.

Le Général Weygand pense que l'Allemagne peut encore gagner la guerre malgré ses pertes en hommes, en matériel et ses exigences en matière de main-d'oeuvre.

Le maréchal appelle Darlan à son aide puis le 26 Mars Laval, qu'il a renvoyé et qui à son retour au gouvernement, proclame que la collaboration avec Hitler doit être amplifiée. C'est aussi un moyen de combattre le bolchévisme, l'ennemi N°1 de l'Europe représenté par la Russie.

Le Général Giraud évadé de la forteresse de Kœmgstein arrive le 26 Avril à Lyon et refuse de se rendre comme le lui demande Laval car il veut poursuivre la lutte.

Beaucoup de français fidèles au général De Gaulle pensent que l'idée même de la collaboration équivaut à une trahison pure et simple.

Alors des femmes, des hommes, civils ou militaires, essaient de quitter la France devenue un pays de violence par l'occupant. Les uns partent pour l'Angleterre rejoindre le général qu'ils considèrent comme leur sauveur et libérateur. D'autres prennent la direction de l'Algérie. Pour essayer d'atteindre leur but, ils font appel à « des passeurs » dont certains ressemblent à « Monsieur L'Oiseau » du film « La ligne de démarcation » qui soustraient le plus d'argent possible à ces malheureux dans la détresse, et en même temps les dénoncent à la Gestapo, ou à la police de Vichy à qui le maréchal confie les pleins pouvoirs. Darlan devient chef de la milice. 87 trains de déportés partent de Drancy pour Auschwitz où les attendent chambres à gaz, fours crématoires.

Devant tous ces événements graves et tragiques, devant tant de mépris, de barbarie, à l'égard d'êtres humains innocents sans défense, devant tant de souffrances pour ceux qui les subissent et celles de leurs familles impuissantes à les soulager, rien ne peut plus arrêter **la Résistance**. « La lutte désormais sacrée, prend des formes bien diverses, à la mesure des circonstances, à la mesure aussi de la volonté, de l'abnégation, du courage, de l'esprit inventif et ingénieux de tous ceux qui se battent en France ou hors de France pour la liberté contre la violence ».

**En Avril-Mai 1942**, en zone sud, une partie de l'armée entre en résistance, et bénéficie d'autres réseaux tels que Libération-Sud et Francs-Tireurs. Ces services reçoivent les soutiens des services spéciaux de l'armée d'armistice, dont le chef est le colonel Groussard.

Lorsque **Jean Moulin**, parachuté à Salon arrive en Angleterre pour se placer à la disposition du général De Gaulle, il met sur pied une véritable organisation clandestine en France, devient ainsi le chef de la Résistance intérieure, et prend le nom de « REX ».

**Le 31 Mai on résiste en Angleterre**, 1047 bombardiers de la R.A.F déversent sur Cologne 1455 tonnes de bombes incendiaires. Hitler rend responsable Goering de ce raid anglais en territoire allemand.

**Le 4 Juin Heydrich** surnommé « le boucher de Prague » est assassiné par un commando de jeunes Tchèques parachutés par un appareil anglais.

**Le 8 Juin** lorsque **Maurice Papon** nommé secrétaire général de la préfecture de la Gironde fait procéder à l'arrestation et à l'internement au camp de Mérignac de 1500 Juifs bordelais, puis à l'encadrement policier des convois jusqu'au camp de Drancy, toute la région du Sud-Ouest entre en résistance et les familles des déportés se battent encore 50 ans après, pour que les sacrifiés de l'histoire, ne soient pas assassinés une seconde fois.

**Le 17 Juin Himler** exige la déportation de 100 000 Juifs d'Allemagne et de France, on résiste dans tout ce qui était l'empire autour du général De Gaulle. Les français libres rapportent la victoire à Birhakeim.

**Le 17 Juillet** lors de la rafle du Vel « d'Hiv » par la police parisienne avec l'accord de René Bousquet et Reinhard Heydrich, 12 884 Juifs sont arrêtés, 7 500 personnes, dont 4 000 enfants sont entassés au Vel « d'Hiv », sans que rien ne soit préparé pour les recevoir, quelques personnes réussissent à s'échapper et rentrent en résistance.

**Le 11 Août** avec la relève le Reich ne récupère qu'une partie des travailleurs. Beaucoup préfèrent rejoindre le maquis.

**Le 30 Août** à Toulouse le Clergé s'indigne des rafles de Juifs victimes des persécutions raciales, et en appelle à la morale, qui impose des devoirs et reconnaît des droits : Il affirme avec force que les Juifs font partie du genre humain, et que « tout n'est pas permis » contre ces hommes femmes et enfants qui sont traités avec brutalité, sans humanité. La majeure partie de l'opinion publique restée indifférente aux mesures discriminatoires prises par le régime de Vichy, commence à s'émouvoir.

**Le 3 Novembre** le général Giraud arrive en Algérie. Le même jour Montgomery résiste et l'emporte sur Erwin Rommel « le renard du désert » qui bat en retraite par manque de chars et de carburant.

**Le 7-8 Novembre**, a lieu l'opération Torch. Roosevelt et Churchill décident de reprendre l'initiative sur le théâtre occidental en Afrique du Nord, pour permettre d'attaquer à revers les forces de l'axe par des débarquements à Casablanca-Oran-Alger. Ni Darlan, ni Juin, ni De Gaulle ne sont mis dans le secret.

**Le 11 Novembre** les Alliés débarquent en Afrique du Nord.

**Le 22 Novembre** : l'Armée Rouge contre attaque à Stalingrad.

**Le 27 Novembre Hitler** ordonne la dissolution de l'armée d'armistice et l'occupation du camp retranché de Toulon. L'amiral Laborde fait procéder au **sabotage de la flotte** : orgueil et dernier atout du régime. Pétain proteste contre cette violation de l'armistice mais en vain. Les allemands n'ont pas pu s'emparer des navires. Mais les chantiers de la Seyne comme les principaux arsenaux sont tombés entre leurs mains.

Le 26 Décembre Darlan est assassiné. Giraud prend sa place au commandement des forces terrestres et aériennes avec le général Juin comme adjoint.

Au total, l'année 1942 se termine pour le régime de Vichy par un bilan désastreux. Rien ne subsiste plus des 3 atouts conservés en Juin 1940. La France est entièrement occupée à l'exception des Antilles, l'Indochine totalement isolées. L'Empire se prépare à reprendre la lutte aux côtés des alliés.

La flotte est sabordée. Le maréchal et son gouvernement se trouvent pratiquement prisonniers à Vichy. Tout le pays est soumis à la volonté de l'occupant. Le débarquement des alliés en Afrique du Nord confirme un des tournants majeurs de la seconde guerre mondiale. L'opération Torch est intervenue au moment où les forces de l'axe piétinent devant Stalingrad.

Après 3 années de victoires spectaculaires, l'ère des revers commence pour le III<sup>e</sup> Reich, alors que les forces japonaises se trouvent elles aussi bloquées à Guadalcanal.

La Wehrmacht n'a pas réussi à débarquer en Angleterre, faute de disposer de la maîtrise de la mer.

La Luftwaffe n'a pas réussi à abattre la RAF malgré ses raids de terreur contre Londres, et certaines grandes villes britanniques.

Le Reich n'a pas réussi à abattre la Grande Bretagne en lançant ses navires de surface, à l'attaque des lignes de communication de l'Atlantique. Il a été emmené également à intervenir en Méditerranée en raison de l'incapacité de l'Italie de mener seule une guerre parallèle, et l'intervention malheureuse de Mussolini contre la Grèce. Une nouvelle tentative d'abattre l'URSS au cours de l'été a échoué et les troupes allemandes n'ont pas pu enlever Stalingrad, ni s'emparer des pétroles du Caucase.

On résiste aussi en France, avec la promesse du général et celle des alliés.

On résiste dans les préfetures, les mairies, dans les commissariats, et les gendarmeries, dans les grandes villes et les petits villages, on résiste dans les usines, les églises, dans les rues, dans les maisons, sur les routes et les voies ferrées ; on résiste dans les plaines, les montagnes, dans les réseaux de renseignements, dans les groupes Francs et les maquis.

A Corps en 1942, depuis que les allemands ont franchi la ligne de démarcation, les convois militaires allemands et italiens, empruntent de plus en plus le jour comme la nuit, la route nationale 85 qui traverse le village.

L'inquiétude va grandissante parmi la population. Non seulement le ravitaillement devient de plus en plus difficile, mais plusieurs jeunes gens qui ont refusé d'aller travailler en Allemagne quittent le domicile de leurs parents, pour se réfugier dans la montagne où ils trouvent cabanes, rochers, cavernes, pour s'abriter, mais reviennent à la faveur de la nuit chercher pain, ravitaillement, vêtements. Certains membres de la famille surtout les grands-parents ne comprennent pas que la guerre vienne troubler la vie rude et tranquille qu'ils mènent à leur guise sans autre maître, que le soleil, la pluie, la neige et le vent. L'arrivée des boches (les vert-de-gris, les doryphores), l'occupation, l'oppression, la France, la Résistance, la liberté, tout cela pour eux n'existe pas. Ce qui se passe au delà de leurs maisons, de leurs champs, ils ne le réalisent pas. La presse, la radio, tous ces messages personnels qu'il faut écouter avec précaution la porte bien fermée, l'oreille collée à l'appareil chaque soir, comment y croire ? !

Leurs fils, leurs petits-fils ne sont pas des criminels des bandits pour se cacher !

Oui...mais les allemands les recherchent. On les appelle des maquisards. Ils ont besoin de pain pour vivre, ils veulent la liberté que les ennemis refusent de leur accorder.

Le petit train continue à amener à Corps de plus en plus de citadins, qui ne trouvent pas en ville suffisamment de pain pour nourrir leurs familles, et même quelques pommes de terre pour faire la soupe.

Il est déconseillé d'aller à Grenoble, sauf pour des raisons majeures. A St Georges de Commiers, la police allemande circule d'un wagon à l'autre dans le train qui arrive de Vif. Adultes et enfants sont bloqués contre les portières avec valises bagages sans pouvoir bouger ni s'asseoir.

Les soldats « les Bersaglieri » italiens avec leurs chapeaux à plumes amusent toutes les personnes du compartiment, qui avec humour déclarent tout haut en patois « ils ont plumé tous les coqs ». Les soldats n'ont rien compris mais paraissent approuver en remuant la tête en disant « Si! Si! ».

C'est la guerre ! Ce serait trop leur demander, que de céder des places assises à deux femmes enceintes, debout depuis plusieurs heures !

Marchés, foires, fêtes sont pratiquement inexistantes. Une séance de cinéma a lieu le samedi soir sous la surveillance des gendarmes. Tout le monde doit être rentré à minuit. Les rues deviennent désertes. Vers 21 heures, il arrive que des avions anglais survolent le village en direction de l'Italie, pour bombarder les villes de Turin et Milan. A leur retour le bruit des moteurs est différent. Les équipages ont rempli leur mission ! Un avion « mouchard » survole pont et barrage du Sautet.

Cette année les vacanciers sont rares. Ceux qui venaient ordinairement d'Algérie, du Maroc, de Tunisie (tous enfants du pays) passer deux mois de vacances pour se refaire une santé, respirer le bon air de nos montagnes, n'ont pas pu obtenir leur passage sur des bateaux ou des avions réservés aux transports de troupes. Les navires peuvent être interceptés ou coulés.

Les marseillais et les niçois toujours aussi débrouillards, comme d'habitude, sont arrivés à Corps pour boire un peu de lait entier et manger un vrai morceau de pain.

Les familles des prisonniers qui ne sont pas rentrés ne reçoivent plus aucune nouvelle. Le courrier est censuré.

Chaque matin une voiture noire ayant 4 jeunes espagnols à son bord, emprunte la Grande Rue. Ils se rendent à la brigade de gendarmerie, puis disparaissent dans la journée et réapparaissent le matin.

Un beau jour, on les voit assis à un bureau dans la maison bourgeoise de Mr Adrien Gueydan, avocat à Tunis. Leur présence intrigue la population, qui sont-ils ? Et que font-ils exactement ?

« Le bruit court » que dans les montagnes de l'Obiou, du Vercors, de la Chartreuse, de la Savoie, de l'Oisans et la région du Trièves très proche de Corps les maquisards s'organisent, se regroupent pour harceler l'ennemi qui les traque, et avec l'aide des alliés, les chasser hors de France.

**En mairie dès le mois de Janvier 1942**, Maire et Conseillers Municipaux s'occupent au cours des différentes sessions de résoudre toutes les questions à l'ordre du jour, sans oublier d'évoquer la situation dans laquelle se trouve la France, et des conséquences fâcheuses pour notre village qu'entraînent le franchissement de la ligne de démarcation des troupes allemandes et italiennes, mais aussi l'espoir qui renaît avec le débarquement des alliés en Afrique du Nord.

1- Le projet des nouveaux abattoirs et l'approbation du devis dressé par Mr Bouvier et Devallet. Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour constituer le dossier.

2- La coupe affouragère pour répondre aux besoins des familles nécessiteuses en raison de la pénurie de charbon. Cette coupe aura lieu en Juin prochain, sous le contrôle et la surveillance du garde-champêtre.

3- Modification des baux communaux concernant la montagne, les poids publics, et les droits de place.

La montagne sera mise en adjudication pour un an avec des modifications apportées dans le prix par tête de bétail. La garde de 100 chèvres des propriétaires de Corps seront gardées par un chevrier appointé par les propriétaires du troupeau.

Poids publics : l'adjudicataire payera son prix de ferme dans le mois de l'adjudication.

Places publiques : 17 articles concernent le règlement et son application. Le Maire et son adjoint jugeront toutes les constatations qui pourraient s'élever entre marchands et le préposé.

4- Aménagement du cimetière. Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un projet d'assainissement des allées du cimetière, s'élevant à la somme de 23 373,19 Frs, non compris une somme de 2 616,87 Frs.

Plusieurs entrepreneurs ont été consultés pour l'exécution des travaux, Mr Jean Reynier a consenti à un rabais de 12%. Le Conseil après avoir délibéré, accepte la soumission de Mr Jean Reynier.

**20 Janvier 1942 Session extraordinaire.** Est inscrite à l'ordre du jour :

La mise en régie des droits de place. Mr le Maire soumet au Conseil Municipal, un règlement et les tarifs qui seront appliqués par le service municipal chargé de la régie. A l'unanimité des voix, le Conseil autorise Mr le Maire à exploiter en régie les droits de la ville de Corps, conformément au règlement annexé, et soumet la présente déclaration à l'approbation de Mr le Préfet.

**20 Mars 1942 Session extraordinaire.** Sont inscrits à l'ordre du jour :

1- Le décompte de l'entrepreneur Romersa qui s'élève à la somme de 1 081 122,79 Frs et accuse une augmentation de 871 532,04 Frs. Cette majoration de la dépense résulte des travaux supplémentaires reconnus nécessaires (canalisations d'égoûts, regards de visite, branchements des fontaines existantes, construction d'un bassin-lavoir-abreuvoir à la Place du Temple, WC publics, caniveaux en béton et un bassin de décantation supplémentaire. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, considérant que les travaux supplémentaires étaient de toute utilité, que la révision des prix accordés correspond bien aux charges supplémentaires, supportées par l'entrepreneur accepte le décompte définitif des travaux d'assainissement dressé par le service des Ponts et Chaussées. Ces dépenses seront couvertes par une partie de l'emprunt de 975 000 Frs effectué le 11 Juin 1940, sur la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

2- Terrain de Sports. Le Maire expose à l'assemblée l'urgence qu'il y aurait à faire exécuter les travaux d'aménagement concernant le futur parc des sports, afin que celui-ci puisse être mis à la disposition des enfants des écoles dès Juin 1942. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire, pour faire exécuter les travaux, et solliciter le concours d'entrepreneurs par voie d'adjudication ou à défaut traiter de gré à gré. Les fonds nécessaires à ces travaux seront prélevés sur le montant de la subvention qui a été allouée à cet effet à la Commune.

**20 Avril 1942 en réunion extraordinaire** sont inscrites à l'ordre du jour :

1- L'indemnité Suquet. Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr Roger Suquet, cantonnier, balayeur municipal, demandant un relèvement de salaire en raison de la hausse du coût de la vie. Attendu le bien-fondé des explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal ratifie ses propositions, et lui donne tous les pouvoirs pour engager Mr René Jambon, dans le cas où Mr Suquet serait démissionnaire.

2- Indemnités pour dégâts au Jardin de Ville. Mr le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'entrevue qu'il a eu avec le représentant de l'autorité militaire, quant à l'évaluation et au règlement des dégâts occasionnés au Jardin de Ville, par l'occupation de la troupe durant la dernière guerre. L'indemnité a été arrêtée à la somme de 7 368 Frs. Le Conseil Municipal prend note des explications fournies par Mr le Maire au sujet de l'évaluation des dégâts, et lui donne tous pouvoirs à l'effet d'encaisser cette somme.

**Réunion du 20 Novembre 1942.** A l'ordre du jour sont inscrits :

1- Le budget 1942 : le résultat de l'exercice précédent étant un excédent de recettes de 1 112 590,50 Frs, le résultat définitif de l'exercice 1941 et de tous les exercices antérieurs est un excédent de recettes de 736 402,80 Frs, à reporter au budget supplémentaire de 1942.

Toutes les opérations de l'exercice 1941 sont déclarées définitivement closes, et les crédits annulés.

2- Droits de place. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à l'avenir les droits de place seront perçus à l'aide du carnet à souche.

3- Création d'un centre de consultations pour les nourrissons. Suite à la lettre de Melle Gonet, assistante sociale, adressée à Mr le Maire, le Conseil Municipal décide :

- a) qu'une subvention de 400 Frs soit allouée au Centre de Consultations pour les Nourrissons.
- b) que soit perçue une cotisation annuelle de 10 Frs par nourrisson, né dans la commune. Le recouvrement sera assuré par le receveur principal.

(à suivre)

**J.ARBOUET**



Reinhard Heydrich, l'organisateur.



Heinrich Himmler a des doutes.



Eichmann, responsable du transport.

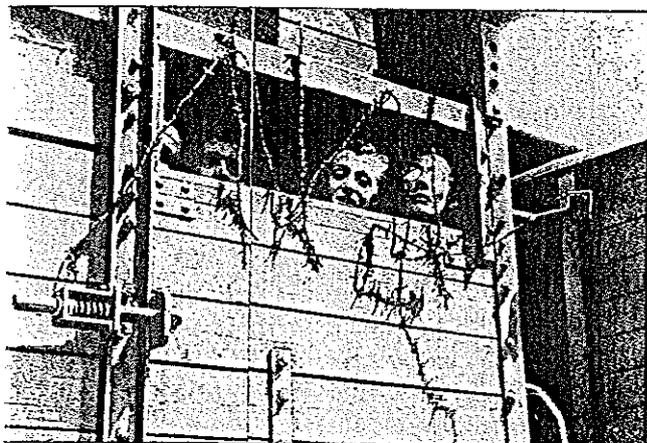


△ Arrestation de résistante par la Milice. Devenue une véritable police suppléaire, l'organisateur de Joseph

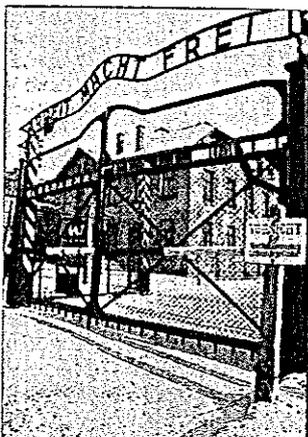
Darnand participa de manière sanglante à la lutte contre les maquis, torturant, fusillant, voire

même violent. Des anciens ministres comme Jean Zay et Georges Mandel furent purement et simplement

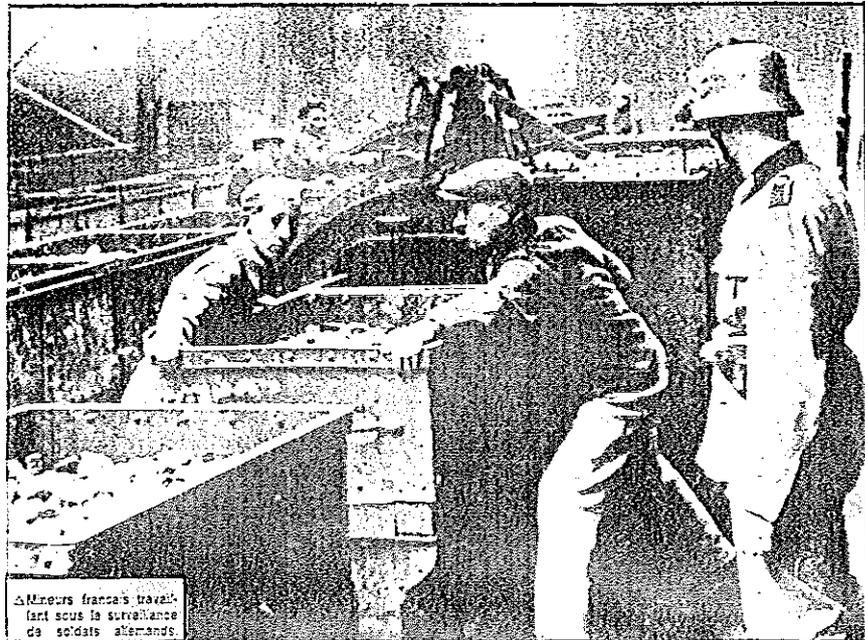
liquidés par des hommes de ce mouvement. *Flux Agence France Presse*



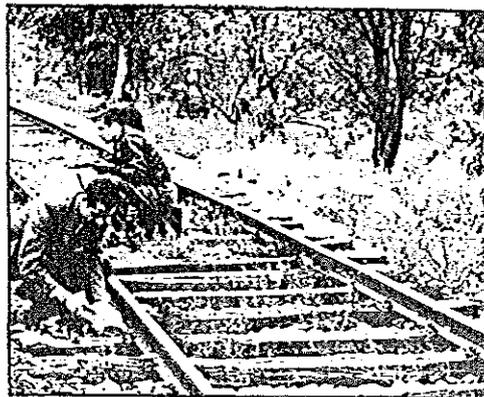
Aucun moyen de s'évader pour les Juifs transportés vers les camps de la mort.



A Auschwitz, « le travail rend libre ».



△ Mineurs français travaillant sous la surveillance de soldats allemands.



△ Sabotage d'une voie ferrée par des maquisards. De toutes les actions entreprises par les résistants, les opérations contre les voies de communication furent sans doute les plus efficaces. De cette manière, la Résistance fut en mesure de désorganiser les armées allemandes et de freiner, au moment du débarquement en Normandie, la montée des unités vers le front. Dans certaines régions, les sabotages se différencient par centaines. *Flux Agence France Presse*

## LES TRAVAUX DE L'EGLISE SONT TERMINES

Pendant près de 2 mois, l'Entreprise LOMBARDOZZI a refait la peinture de l'Eglise. Pour des raisons de normes de sécurité, des travaux avaient été effectués pour remplacer des cables électriques. Il fallait donc lui refaire une beauté, et pendant plus de 3 semaines il a été impossible de rentrer dans l'Eglise. Mais le résultat de cette remise en état est superbe.

Pour récompenser l'équipe composée de Jean-Paul Didier, Jean-Pierre Poletti, Gérard Madalon, Thierry Somacal, Pascal Barbara, Joël Allemand, quelques membres de l'équipe paroissiale avaient préparé des boissons et des pâtisseries confectionnées par les dames.

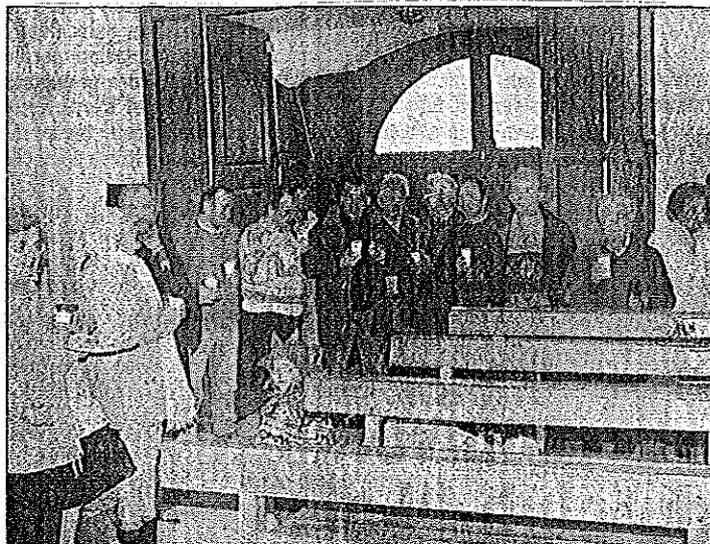
L'Eglise, qui mesure en longueur 34m et en hauteur de voûte 11,5m paraît encore plus grande.



## INAUGURATION DE L'EGLISE

Le dimanche des Rameaux, tous les paroissiens de Corps et des environs étaient présents pour assister à la messe dite par le père Louche-Pellissier.

A la sortie, le verre de l'amitié était offert à toute l'assemblée pour marquer les travaux qui venaient d'être terminés.



*Réception des travaux de l'Eglise  
(Photo parue dans le D.L.)*



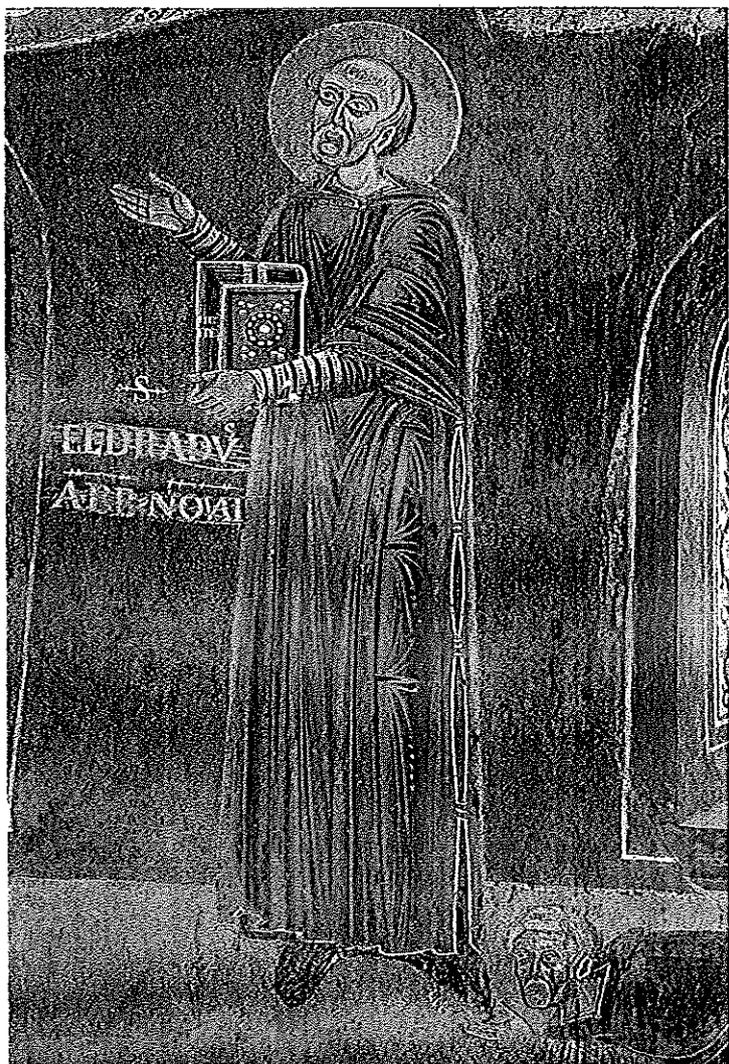
## SAINT ELDRADE

Une exposition iconographique sur St Eldrade, prêtée par l'Abbaye de Novalesa en Italie, aura lieu dans l'Eglise de CORPS à partir de la mi-Juin.

St Eldrade, né à Ambel vers 785-790, est le fondateur de l'Eglise St Pierre de Corps, ainsi que de 4 chapelles et un monastère-hospice au Monétier les Bains. Noble par sa naissance et ses vertus, il s'est dépouillé de ses richesses au profit des pauvres, en effet, St Eldrade leur distribua, à la mort de ses parents, la totalité de son héritage. Il fit notamment construire à Monestier d'Ambel des cellules pour abriter les pèlerins, les malades et les nécessiteux. Après un long pèlerinage, il arriva à l'Abbaye de Novalesa en Italie, où il devint moine bénédictin puis Abbé en 825.

Que vous vous sentiez proche de l'Eglise ou non, venez admirer la beauté de cette exposition.

Des permanences sont prévues et si vous souhaitez y participer vous pouvez désormais téléphoner au 04 76 30 04 57 pour vous inscrire.



**ON A FÊTE**  
**UNE CENTENAIRE A LA**  
**MAISON DE RETRAITE M.**  
**ET A. HOSTACHY**

---

Le mardi 23 Mars était un jour de fête pour Mme Yvonne VILLARD, née à La Fayette, hameau de St Théoffrey, le 23 Mars 1899.

Elle est mère de 5 enfants et elle était très entourée par sa famille ce jour-là.

Les enfants de l'école de Corps étaient venus lui souhaiter un bon anniversaire et lui chanter d'anciennes chansons.

Le cuisinier de la Maison de Retraite avait confectionné un magnifique et délicieux gâteau que tous ont apprécié.

Nous souhaitons qu'elle soit encore présente pour fêter l'an 2000.



**8 MAI 1999**  
**MESSAGE DE L'UNION FRANCAISE DES**  
**ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET DE**  
**VICTIMES DE GUERRE**

---

Le 8 Mai 1945, l'armée hitlérienne capitulait sans condition. Ce jour là, c'était la Victoire des nations unies contre elle, la Victoire de la France, celle de tous les peuples opprimés d'Europe. C'était la Victoire de la liberté et le début d'une ère nouvelle. En ce jour d'anniversaire, rendons hommage aux soldats, de toutes conditions et grades, des Forces Françaises Libres ou des Forces Françaises de l'Intérieur et des armées alliées, aux résistants de tous les pays formant la coalition anti-hitlérienne, ainsi qu'aux victimes civiles, et aux martyrs des camps de concentration et d'extermination nazis. Cette date importante de l'histoire de l'humanité marque l'écrasement d'un régime de terreur, qui visait à imposer à tous les autres peuples, par la

violence et la guerre, l'hégémonie d'une prétendue race supérieure et une idéologie basée sur le racisme et l'antisémitisme.

Le 8 Mai 1945, la France reprenait sa place parmi les grandes nations.

Les anciens combattants et victimes de guerre, avec leurs associations, parce qu'ils sont restés fidèles à ce glorieux passé porteur de justice, d'ordre, de fraternité, de coopération dans un monde appauvri et fragilisé par la guerre, sont devenus d'ardents combattants de la paix.

Chargés de cruelles expériences, ils sont solidaires des générations qui les suivent et notamment, de cette jeunesse d'aujourd'hui à la recherche d'un monde fraternel.

La victoire historique du 8 Mai 1945, porteuse de tant d'espérance humaine, devrait permettre, chaque année, de faire de cette date la journée de la liberté, de la fraternité et de la solidarité.

## INAUGURATION DE L'OFFICE DU TOURISME

---

Le local de l'Office du Tourisme de Corps avait bien besoin d'une grande toilette, car depuis quelques décennies, il n'avait pas été réactualisé.

C'est maintenant chose faite, et le samedi 3 Avril à 11H30, c'est avec joie que les membres de l'Office du Tourisme et leurs invités, venaient trinquer le verre de l'amitié, en présence des autorités.

Le Maire Gérard CARDIN a apprécié cette rénovation, et a incité, tous ceux qui le désirent à venir à l'Office du Tourisme, ouvert tous les jours sauf le dimanche, de 9H à 12H et de 14H à 17H.

Les 3 « Valérie » seront heureuses de vous accueillir et de vous donner les renseignements que vous souhaitez.



## LA FOIRE AUX LIVRES

---

Pour la troisième année consécutive, « Les Week-ends des Amoureux du Livre » organisaient une Foire aux Livres et aux cartes postales anciennes le week-end de Pentecôte.

Des bouquinistes et libraires venus de Marseille, Nice, Montpellier ou des auteurs régionaux se sont retrouvés sous un immense chapiteau, installé Place Napoléon, afin

d'accueillir de nombreux visiteurs.

En effet, nous avons pu noter cette année une augmentation du nombre de bouquinistes et de libraires (28 au total).

Partenaires de cet événement l'Office Nationale des Forêts, a exposé des guides pédestres et VTT qu'il édite et a mis à disposition 2 animateurs qui proposaient des jeux aux enfants sur le thème de la forêt.

Le Parc National des Ecrins a également présenté une exposition de cartes postales anciennes sur le Valbonnais.

Cette manifestation commence à devenir un rendez-vous incontournable des bibliophiles du Sud-Isère et le bilan de ces week-ends des Amoureux du Livre est encourageant surtout si l'on veut pérenniser une activité littéraire à Corps.

**Société d'études Saint Eldrade**  
**Hôtel de Ville**  
**05220 Le Monétier les Bains**

Chers amis

Comme vous le savez le thème du prochain congrès Saint Eldrade portera sur la situation économique et sociale au VIII<sup>e</sup> siècle en Dauphiné, Provence et Piémont.

Il nous a paru utile de vous faire parvenir, ci-joint, photocopie d'un article paru dans "le Dauphiné Libéré".

L'ouvrage de Joseph ROMAN sur le legs d'Abbon en 737 facilitera donc nos recherches.

Nous vous remercions de nous signaler les autres ouvrages dont vous pourriez avoir connaissance.

## IL ÉTAIT UNE FOIS LES HAUTES-ALPES

# Notre région au VIII<sup>e</sup> siècle

*' DAUPHINÉ LIBÉRÉ '*  
*SAVÈDI 24 AVRIL 1999.*

**C**harles Martel le fils de Pépin d'Héristal prend la succession de son père en 714, il a restauré sous son autorité l'unité du royaume des Francs.

Il place en 726 la Provence sous l'autorité du patrice Abbon issu d'une riche famille.

A l'opposé d'autres patrices comme Roubeau, Riculf et Mauront (comte de Marseille) qui avaient fait alliance avec les Sarrazins plus cultivés que les frustrés et sauvages francs, Abbon a choisi le camp de ces derniers et avait reçu les terres des "traîtres" vaincus avec leurs alliés Sarrazins par Charles Martel et son demi-frère Childebrand.

Le testament d'Abbon daté du 5 mai 737 nous éclaire bien sur la situation de la région au VIII<sup>e</sup> siècle, c'est un des rares documents de cette période qui soit venu jusqu'à nous.

Le texte énumère les classes sociales : les hommes libres, les affranchis tenus à certains devoirs ou redevances, ils retombent en servitude, si ils ne les exécutent pas, les colons travailleurs agricoles, entre les serfs et les affranchis, les serfs et les

esclaves attachés au terroir et vendus avec lui !

Les dignités : au sommet il y a le roi (ce sera Charlemagne dès 763) le maire du palais (Charles Martel et son fils Pépin dès 741), l'évêque, le clerc, la nonne (femina Deo Sacrata : femme consacrée à Dieu...) et au dessous l'administrateur des fermes, l'intendant, la servante et le berger : on voit que le clergé est au-dessus des "laïques" du peuple.

Abbon grand propriétaire indique les biens qu'il lègue à l'abbaye de Novalaise qu'il avait fondée au pied du Mont-Cenis en 726 sur le conseil de son oncle Walchin évêque d'Embrun : l'activité principale de notre pays était l'agriculture, il y avait la cour "curtis", grand domaine, la ferme, l'immeuble rural en viager. Les terres comprenaient des champs, des prés, des pâturages (il fallait du foin pour l'hiver) et déjà des montagnes pastorales "alpes", les ancêtres de nos alpages, des vignes, des forêts dont on tirait le bois pour le chauffage, les outils et les constructions, des montagnes sans utilité ou "montes" des ruisseaux et des sources.

La division territoriale était simple : le pays exemple le pays d'Embrun, au-dessous la vallée comme celle de Réallon, les localités comme Borello (ancien nom de Savine : Savina était une affranchie d'Abbon habitant Borello) la villa ou maison de campagne comme Valentio sur la terre des Orres qu'Abbon avait eu car elle appartenait à Riculf et avait été confisquée quand ce patrice avait fait alliance avec les Sarrazins.

Le testament, par le legs fait à Novalaise, montre l'importance de l'église qui s'explique facilement : Charles Martel mais surtout Charlemagne se méfient des comtes et des patrices : ils préférèrent s'appuyer sur les évêques qu'ils nomment en les choisissant dans de riches familles. Ils leur accordent de nombreux avantages dont certains resteront jusqu'à la Révolution de 1789.

Par le capitulaire d'Herstal en 779, Charlemagne rend obligatoire la dîme (impôt au profit de l'Eglise) donne aux évêques des pouvoirs juridiques, enlève aux comtes la juridiction sur les Biens de l'Eglise et crée le cha-

pitre des chanoines des cathédrales qui doivent vivre en communauté (ce sera au XII<sup>e</sup> siècle la maison des Chanonges à Embrun).

C'est au concile de Francfort en 794 que le Pape restitue à Embrun son rang de métropole.

Ainsi ce siècle voit l'autorité du clergé se renforcer et Embrun devient le siège d'un archevêché qui s'étendra jusqu'à Nice.

On comprend que le pape ait "récompensé" Charlemagne en la sacrant empereur en 800 le jour de Noël !

**Jean VANDENHOVE** ■

Pour en savoir plus : Joseph Roman legs fait par Abbon... 1901.

# LA BIBLIOTHEQUE

(Article écrit par Madeleine GIRAUD)

Créée en Septembre 1916 sur l'initiative de Melle Marguerite GUEYDAN avec l'aide de Melle Jeanne PELLEGRIN et dirigée par l'Abbé Fleichaire, Curé de Corps, Melles Marguerite CATELAN et Maxima ROBIN ont accepté très volontiers d'être bibliothécaires pour se tenir à la disposition des abonnés les Dimanches et Jeudis.

Les livres étaient prêtés à raison de 0,10 Frs pour une durée de 15 jours. La location annuelle du local était de 60 Frs.

Elle a débuté Place de la Halle chez Mr Augustin BARBE, au 1er étage, puis, rue de la Voirie chez Mme Marie DURAND en 1926 ; de 1926 à 1940, maison des Soeurs, rue de la Côte, dirigée par Melles J.GONSOLIN, G.MAZET et G.FREYCHET. En avril 1940, on l'installe à l'Eglise ; de 1944 à 1946, elle ne fonctionnait plus, et c'est en 1947, que Melle Germaine PALTANI, qui aimait beaucoup la lecture, décidait de remettre en circuit la Bibliothèque. Je lui promettais ma collaboration et on s'installait à la Cure au rez de chaussée, grâce à l'Abbé Durand, Curé de Corps. A son décès, il n'était plus question d'occuper le bureau, c'est alors que nous l'avons quitté pour aller Grande Rue chez Mr Léon CALVAT en 1955.

En Janvier 1976, elle est devenue « Bibliothèque pour Tous ». Ces bibliothèques créées avant 1971, sous l'égide de l'A.C.G Féminine ont été apportées par cette dernière à l'organisme indépendant « Culture et Bibliothèques pour tous » constituée en Association d'Education Populaire Départemental elle-même regroupée en Union Nationale qui a son siège à Grenoble, rue de la Paix.

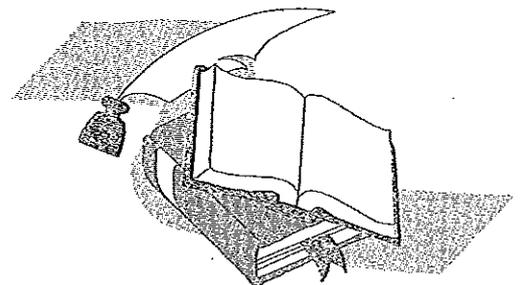
Deux problèmes majeurs seraient à résoudre rapidement : un local plus grand et une personne jeune qui voudrait bien suivre les cours de bibliothécaire afin d'assurer la relève.

Corps, le 17 Février 1977.

C'est en Août 1978 qu'elle est devenue Bibliothèque Municipale.

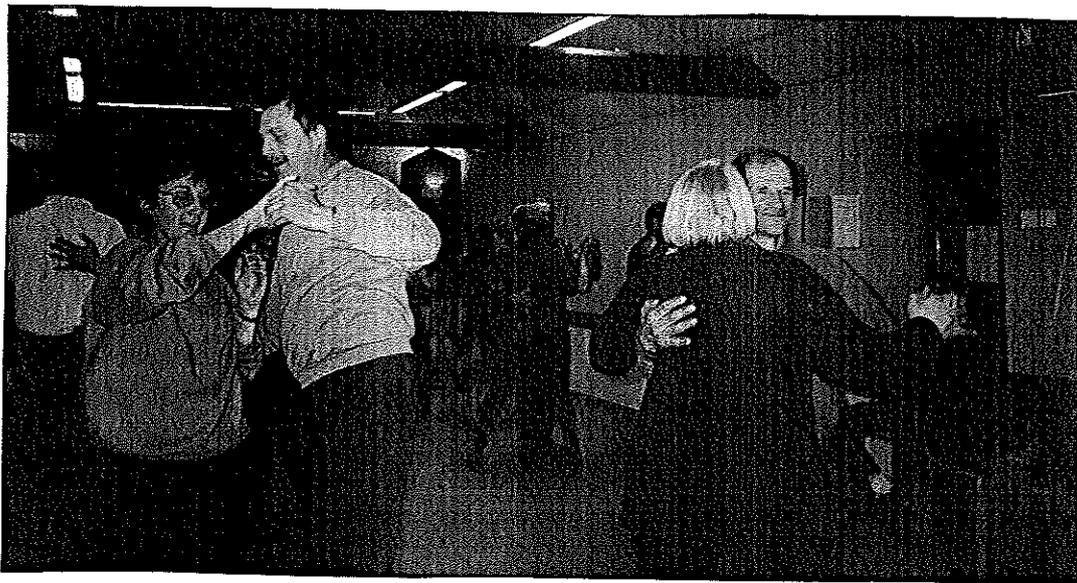
- Pendant la période d'été : Exposition de tableaux de peintres locaux -

Horaires :  
Jeudi et Samedi 10H - 12H  
Du 14 Juillet au 15 Août Mardi 20H



**RIGODON**  
**A QUET EN BEAUMONT**

Le Jeudi 8 Avril, Jean-Paul BIESSY, a rassemblé tous les danseurs de rigodons dans la Salle des Fêtes de Quet-en-Beaumont.  
Certains étaient venus de La Mure, de St Laurent-en-Beaumont, de la Salle-en-Beaumont, de Corps et des environs.  
C'est dans une chaleureuse ambiance que s'est déroulée cette soirée de danses anciennes, qui rappelaient les fêtes d'autrefois.



*Le dernier livre de Michel ANDREOLETY*  
**LE MYSTERE DU GRAND VEYMONT**  
*(Intrigue policière)*  
*est en vente à CORPS (Au Cliché)*  
*Au prix de 80 F.*

**CLUB JOYEUSES RENCONTRES :**  
**UNE SORTIE EST PREVUE POUR LE 16 JUIN.**

*Tous les membres du Club sont invités à participer au concours de pétanque qui aura lieu à La Neyrette, suivi d'un repas à St Didier en Dévoluy.*

*Prix du repas : 100 F.*

*Départ 9H00 de CORPS (Devant la Mairie)*

*Merci de vous inscrire auprès de Mme Mignonne PELLISSIER (04 76 30 01 37)*



**Invitez  
un enfant  
cet été...**

Pour des milliers d'enfants en France, être « en vacances » signifie tout simplement ne pas aller à l'école, rester quand les autres partent. Ils ne peuvent partir que si quelqu'un les invite... Pourquoi pas vous ?

Si vous habitez à la montagne, dans une ferme, un village, une petite ville... pourquoi ne pas donner à un enfant le plaisir de vivre quelques semaines chez vous ?

Si vous partez vers les forêts, les champs, la mer... ou ailleurs, pourquoi ne pas emmener un enfant pour respirer le même air et sentir le même soleil que vous ?

Et si vous invitez un enfant pour jouer avec les vôtres aux jeux des grandes vacances ?



**01.44.78.21.00**

**ça fera  
un copain  
de plus!**

• **Quels enfants ?**

Ceux qui partiront en vacances grâce à vous ont entre 6 et 12 ans.

• **Pour combien de temps ?**

Les séjours sont de deux, trois ou quatre semaines, pendant les vacances scolaires.

• **Le voyage**

Votre accueil est bénévole, mais les frais de transport du domicile de l'enfant jusqu'à chez vous sont pris en charge par le Secours populaire français.

• **Et les accidents, les maladies ?**

Un responsable du SPF est disponible à tout moment pour vous aider en cas d'accident, de maladie... ou de tout autre problème.

• **L'assurance**

Pendant toute la durée du séjour, le SPF souscrit une assurance complémentaire couvrant votre responsabilité civile et celle de l'enfant.

• **Et pour aller à l'étranger ?**

Pour un après-midi, un week-end ou pour toute la durée du séjour, vous pouvez bien sûr sortir de France. Vous serez couverts par une assurance spéciale.

**"Pour que l'été n'oublie personne"**

**Copain des vacances**

Si vous êtes prêts à partager votre maison ou votre lieu de vacances avec un enfant, le Secours populaire français est là pour organiser cet accueil.

Adressez le talon ci-dessous à votre comité local (adresse au dos), ou, à défaut, au siège national : Secours populaire français, 9/11 rue Froissart, 75140 Paris cedex 03.

Un responsable du SPF vous rendra visite avant tout engagement définitif. Il vous fera connaître les dates auxquelles sont organisées les vacances en accueil familial. Vous lui indiquerez vos possibilités et vos souhaits (sexe et âge de l'enfant).

Si vous ne pouvez pas accueillir un enfant, participez à notre campagne en souscrivant dans votre comité (dont l'adresse est au dos) ou au Secours populaire français CCP 23-33-S Paris. Merci.

\* Rejoignez les mentions insulées

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Prénom

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Nom du médecin de famille

\_\_\_\_\_  
Cadeau d'habitation pour les vacances\*  
- bord de mer - campagne - montagne

\_\_\_\_\_  
Téléphone

Sapeurs pompiers de Corps  
Centre de secours  
Corps 38970

Réunion du 22 avril 1999  
Objet : Survie du centre de secours

Les conditions actuelles de fonctionnement du centre de secours ne permettent pas aux sapeurs pompiers volontaires de faire face à leur mission de façon, sinon optimale, du moins sereine et acceptable.

Le but de cette rencontre est donc de s'interroger quant à la survie du centre de secours.

Trois problèmes majeurs se présentent :

1/ Les relations entre la commune et le centre de secours sont inexistantes. Pourquoi ? Nous souhaitons qu'un responsable communal rétablisse ces relations et contribue à les pérenniser.

2/ Sous-effectif

Actuellement nous comptons :  
- 1 chef de corps  
- 8 sapeurs  
- 3 stagiaires

Soit 9 sapeurs opérationnels. Au 1er juin, l'effectif sera diminué d'un homme. Or, une équipe devrait compter 12 sapeurs, et l'effectif global devrait compter au moins 24 sapeurs. Actuellement, nous assurons des gardes par équipe de 4 en théorie. Nous sommes donc en fait de garde en permanence.

De nouvelles recrues s'imposent donc.

3/ Investissement en temps.

L'activité d'un pompier ne se résume pas aux seules interventions. Il doit aussi consacrer du temps aux manoeuvres (formation interne) et aux stages (formation externe). Le fonctionnement du centre de secours nécessite aussi un travail de gestion (paperasserie, véhicules, gardes ...) et d'entretien courant (ménage).

Pour ce, chaque pompier doit consacrer 4 jours entiers par mois.

Nous demandons donc à la commune une aide pour assurer les tâches administratives (environ 2 heures par mois) et de ménage (véhicules compris). Nous demandons également que le déneigement soit effectivement assuré par la commune.

\*\*\*\*\*

Dans ces conditions les pompiers pourraient consacrer leur temps à la formation, à la vérification du matériel et aux interventions et ainsi optimiser les conditions de sécurité des biens et des personnes et aussi leur propre sécurité.

# - CUISINE -

## CAKE AU JAMBON

Pour 6 personnes

Préparation : 20 mn

Cuisson : 45 mn

250 g de farine,  
1 sachet de levure chimique,  
4 œufs,  
10 cl d'huile d'olive,  
10 cl de vin blanc sec,  
200 g d'olives vertes,  
200 g de jambon,  
150 g de comté,  
sel, poivre.

Tamisez farine et levure dans un saladier. Incorporez les œufs un à un puis l'huile et le vin. Mélangez, ajoutez les olives dénoyautées, le jambon coupé en bâtonnets et le comté en cubes. Salez peu et poivrez. Versez dans un moule à cake beurré, enfournez (th. 6/180° c) 45 mn (surveillez la cuisson avec un couteau).

## COMPOTEE DE LAPIN

Pour 6 personnes

Préparation : 30 mn,

Cuisson : 1 H.

2 lapins,  
3 carottes,  
3 échalotes,  
1 bouquet garni,  
1 bouteille de vin blanc sec,  
1 bouquet d'estragon,  
sel, poivre.

Mettez les morceaux de lapin dans un cocotte avec les carottes et les échalotes en rondelles, le bouquet garni, la moitié du bouquet d'estragon et le vin. Mouillez d'eau suffisamment pour recouvrir les morceaux. Salez, poivrez, laissez cuire à petit bouillon pendant 1 heure. Otez l'estragon, égouttez le lapin, laissez tiédir avant de désosser et de détacher la chair. Mettez les morceaux dans le plat, recouvrez de jus de cuisson, parsemez le reste d'estragon ciselé. Laissez refroidir avant de mettre 12 heures au réfrigérateur. Servez avec cornichons et petits oignons au vinaigre.

## TUILES AUX AMANDES

Pour 1 kg de tuiles

Préparation : 15 mn

Cuisson : 10 mn

250 g d'amandes effilées,  
250 g de sucre semoule,  
75 g de farine,  
25 g de beurre,  
5 œufs entiers,  
1 sachet de sucre vanillé,  
1 pincée de sel.

Mélangez la farine, le sucre, le sucre vanillé, les amandes et le sel. Battez les œufs avec une fourchette. Versez petit à petit sur le mélange farine- sucre- amandes, en remuant à l'aide de la spatule et en soulevant la masse. Ajoutez le beurre fondu. Disposez des petits tas de pâte sur une plaque recouverte de papier siliconé. Aplatissez-les puis mettez à four très chaud 250° (th. 8) pendant 10 mn.

Une bonne cuisson fait une bonne tuile.

Détachez très rapidement les tuiles avec un couteau. Posez-les sur le rouleau à pâtisserie (ou sur une bouteille) dont elles prendront la forme en durcissant.



## SOLUTION DES JEUX

### MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Financiers - 2. Oral. Anche - 3. Nationale - 4. Tsu. Ci. Une - 5. Écrite. Sax - 6. Nie. Orsini - 7. Eb. (Eubée). Ap. (Happé). Œil - 8. Llanos. Rée - 9. Lei. Dois - 10. Essieux. As.  
Verticalement : I. Fontenelle - II. Irascibles - III. Nature. Ais - IV. Ali. An - V. Octopode - VI. Canier. Sou - VII. INA. (Ani). SO. IX - VIII. Éclusiers - IX. Rhénanie - X. Se. Exilées.

### MOTS CASÉS

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O | C | I | L | T | E | A | R | G | E | N | T |   |
| B | R | A | S | A | V | A | R | I | E | P | O | U |
| L | E | S | E | I | R | E | R | I | T | E |   |   |
| I | D | E | N | T | I | T | E | A | E | R | E | R |
| G | I | R | I | E | E | N | E | R | V | E | R |   |
| E | T | E | N | T | R | A | C | I | T | E | D |   |
| R | E | M | E | D | I | E | C | A | E | N | B | I |
| R | A | A | S | E | R | I | R | I | U | R | E | S |
| B | S | A | R | D | E | T | E | A | U |   |   |   |
| R | A | S | D | I | T | E | A | T | R | E |   |   |
| A | M | E | N | R | E | L | A | N | C | I | E | R |
| S | O | T | S | E | I | M | I | T | E | E | S |   |
| S | I | E | E | C | I | U | M | E | I | U |   |   |
| E | R | R | A | N | T | E | R | R | O | N | E | E |
| R | U | S | E | I | R | E | N | O | T | E |   |   |



## - PEDICURE -

La pédicure sera présente  
Salle de la Mairie  
**Le Jeudi 17 JUIN**  
Vous pouvez vous inscrire  
A la Mairie 04 76 30 00 31  
ou Au Cliché 04 76 30 05 99

**RAID CENTRALE**

Un raid était organisé dans notre région par l'Ecole d'Ingénieurs de Paris en partenariat avec TOTAL.

La cérémonie de clôture s'est déroulée au stade de Corps le Dimanche 16 Mai. G.CARDIN, Maire de Corps et Conseiller Général a félicité les heureux gagnants (qui sont pour les grandes écoles l'Ecole des Travaux Publics, et pour les entreprises EDF-SEPTEN) en leur offrant une coupe du Conseil Général et un week-end en pension à Corps. Les participants ont trouvé la région magnifique et ne manqueront pas d'y revenir.



**MONTAGNE AU CORPS**

Le 2ème festival du Film de Montagne, MONTAGNE AU CORPS, aura comme invités Hervé QUALIZZA (première de la face Nord-Est du Kantega, nommé au Piolet d'Or 98), J.MASSELIN (Gurla Mandata), P.EDLINGER, A. BAUVOIS et F.HASBANI pour la première d'un sommet en Inde.

Ces interventions se dérouleront les week-ends entre le 14 Juillet et le 15 Août sur la Commune de Corps.

Pour plus de renseignements : OT de CORPS :

04 76 30 03 85.

*5MA + Edlinger le 3/10/7  
à 21h LVT  
et Qualizza + Bauvois, Hasbani  
le 7/08 à 21h*

**Gurla Mandata :  
ils l'ont fait !**

Jean-Michel Asselin, Philippe Rebreyend, Bruno Gallet et Florient Chrétien, (avec le sherpa Passang), sont les premiers Français à avoir foulé le sommet du Gurla Mandata (7 760 m). Les écoliers de Lans-en-Vercors ont applaudi l'exploit

Ils ont relevé le défi et l'ont réussi. L'expédition Vertical 99 a gravi le Gurla Mandata, "la demeure des dieux", le jour de l'Ascension. Il lui a fallu 12 jours pour arriver au bout de ses 7 760 m.

C'est la première expédition française à le faire et la 5° à l'échelle mondiale. Jean-Marc Sehan, cinéaste, également membre de l'expédition, s'est, pour sa part, arrêté au camp 1, à 6 400 m. Au sommet, donc, un Grenoblo-Corpatu (habitant de Corps), Jean-Michel Asselin, un Chambérien, Florent Chrétien, un Lantier, Philippe Rebreyend, et un Avignonnais, Bruno Gallet.

**"On a gravi le Gurla le jour de l'Ascension !"**

Comme cela figurait au programme, Florent, 27 ans, a effectué la descente en snowboard — une première mondiale — du sommet jusqu'au camp 2 soit 1 000 m de dénivélé. Réussite totale donc pour cette aventure qui n'a pas été sans difficultés. L'ascension a été délicate, avec beaucoup de glace et d'importantes crevasses. On apprenait ainsi que chaque membre de l'expédition est tombé au moins une fois dans l'une d'entre elles ! Mais l'équipe a tenu à rassurer famille et amis : tout le monde va bien.

Il reste néanmoins une dernière épreuve : le passage de la frontière chinoise. Avec tout le matériel dont elle dispose (un téléphone satellite, un ordinateur portable, un système de batteries, un appareil-photo numérique pour alimenter le site web), l'expédition pourrait être soupçonnée d'espionnage. Et l'on sait que les Chinois ne plaisaient pas avec ce genre de détails. Les aventuriers qui ont survolé la Chine en ballon, il y a quelques mois, en savent quelque chose.

Ce matériel haut de gamme a permis de tenir en permanence informés les enfants des écoles du plateau du Vercors, via l'informatique, dans le cadre d'un projet

pédagogique élaboré avec la commune de Lans-en-Vercors. Ce matériel a aussi donné l'occasion à notre confrère Jean-Mi Asselin, rédacteur en chef de "Vertical", de répondre à un interview en direct du sommet du Gurla Mandata. Mercredi, il envoyait via le web un texte où l'on comprend clairement que ce défi n'a pas été une promenade de santé, même pour lui qui en a vu d'autres : "Cette aventure n'est pas seulement une histoire de vacances, pas du tout, écrit-il. Elle m'a littéralement dévoré et angoissé (Philippe Rebreyend, son voisin de tente, le confirme) jusqu'aux dernières pentes sommitales où j'étais trans-

cendé. J'ai ouvert 15 m de goulottes à 7 600 m comme si j'étais à l'Obiou, me donnant le luxe de perdre un crampon. Je ne pouvais pas mourir, j'étais porté par quelque chose de très fort qui me disait modestement que ma mission n'était pas finie. Et pourtant, dans la montée dans la nuit, quand on se caillait tous et qu'on ne savait pas vraiment où aller, il suffisait de savoir s'asseoir et s'endormir et tous les problèmes étaient résolus. Seulement, la vie c'est justement résoudre des problèmes qui se posent sans cesse jusqu'au dernier. Merci donc la vie qui m'a donné cette épreuve du Gurla et qui m'accorde une réussite qui est, je vous l'accorde, insignifiante, mais qui résume bien le sens de la vie..."

Les enfants de Lans-en-Vercors, associés depuis le début à cette aventure, ont salué cette réussite : "Bravo, c'est super!". Leur institutrice, hier matin, racontait que les problèmes de connection étaient enfin réglés, que les enfants venaient de recevoir les réponses à leurs "e-mail" et que la valorisation pédagogique de ce partenariat se poursuivait dans la joie. Et ce sera encore plus "super" début juin lorsqu'ils feront la fête à l'équipe qui viendra leur rendre visite.

Ch. N. ■

(Article paru dans le DL)

# Montagnes sacrées du Toit du monde Gurla Mandata 7 760 mètres

Bonjour à tous !

Incroyable mais vrai : ils l'ont fait ! Grande nouvelle en effet, à 14 h 15, heure française, l'e-mail du jour nous annonçait que l'expédition Vertical '99 a réussi la première ascension française du Gurla Mandata, 7 760 mètres, au Tibet, dans la chaîne sacrée du Kailash !

Florent Chrétien a quant à lui tenté la descente en snowboard de ce sommet demeure des dieux. Il a réussi à surfer du sommet jusqu'au camp 2, joli coup tout de même ! Voici le récit de cette aventure...

**l'objet:** summit

**la date:** Mon, 17 May 1999 13:41:53 +0200

**De:** gurla@193.252.234.1.francetelecom à: vertical@glenat.com

salut les amis ; c'est lundi jour qui réussit, on a fait le sommet du Gurla ce matin en partant d'un camp 2 installé a 6800 environ (le camp 1 n'était qu'à 6400 metres). On est très fatigué, brulé et heureux puisque nous avons atteint la cime avec une variante pour franchir la barre rocheuse sommitale plutôt olé olé. Du camp 2 il nous a fallu environ 9 heures pour arriver au sommet, nous avons fait un peu de traces la veille, en effet c'est jour sans lune et on n'y voit goutte, je vous avait dit que le terrain était très crevassé, on n'a donc progressé encordé sur tout l'itinéraire. Sommet a 9 H 48 (heure népalaise). Pas de vent et très belle vue dégagée, sommet style arête exigüe qui a nécessité 50 metres de cordes fixes, au total nous en avons posé 150m et tout récupéré a la descente. C'était dur a cause de la distance, de longs plats dans les seracs, et a cause du froid très vif, en choisissant son terrain Florent Chrétien a put faire la descente jusqu'au camp 2 avec son snowboard (qu'il a eut le courage de monter jusqu'au sommet sur son dos) on n'a pas osé faire pareil avec les skis. On est tous redescendu au camp de base très déshydratés (putain une petite mousse), ça fait trois jours qu'on est en altitude a rien bouffer et très peu dormir. voilà des bonnes news de notre côté, 12 jours pour grimper a 7700 et seulement deux camps pour gratter Guru Rimpoche. Au sommet ce jour messieurs Passang Gyalzen, philippe Rebreyend, bruno Gallet, jean mi asselin et florent Chrétien plus la vache de Jasmine. La bise a tous on n'est pas les plus mauvais. Jeanmi

Les membres de l'expédition : Jean-Mi Asselin, Philippe Rebreyend, le sherpa Passang, Jean-Marc Seban, Bruno Gallet et Florent Chrétien.

Relations presse et public : Myriam Cornu - Vertical / Glénat Presse  
Tél. 04 76 90 97 09 ou 06 12 21 60 53. Fax. 04 76 90 37 08

**Le Gurla Mandata en direct sur internet c'est extraordinaire. La performance technique est à la hauteur de la performance sportive. Je vous livre les réactions des protagonistes presque à chaud. Jean-Mi, Phil et les autres viendront en juin à Corps récupérer leur énergie consommée, et ils présenteront l'expédition sur le « Gurla » entre le 14 juillet et le 15 août au cours du festival de montagne « montagne au Corps ». Belle soirée en perspective.**

# A la conquête du Gurla Mandata...

Par Jean-Michel Asselin et Philippe Rebreyend (expé Vertical'99)

Voici les deux mails du jour : mercredi 19 mai 99...

l'objet : la montagne ça vous gagne !  
la date : Wed, 19 May 1999 10:37:26 +0200

"Reb aux manettes. Nous avons reçu vos jolis zimelles et nous vous remercions tous, beaucoup. Problème éthique : j'ai monté la vache de Jas au top, j'ai oublié de la photographier. Je l'avais, contre mon torse viril entre ma capilène Patagonia et ma polaire de marque identique. La pauvrete grelottait, mais malgré tout elle était heureuse. Plus rationnellement, j'ai supporté un supplément de poids d'au moins 60 g sans en tirer le moindre bénéfice..."

Aujourd'hui, c'est tempête, il neige, il vente. Les dieux ont été cléments avec nous. La chance a joué, il a cependant fallu s'arracher sec, le ventre vide, pas beaucoup d'heures de dodo au compteur, une enclume dans la tête.

Depuis le sommet, rien. Je ne réalise pas encore ce qui s'est passé. Ce doit être une belle chose. Je rumine simplement les images magnifiques de cet étrange voyage en altitude, ces deux immenses lacs turquoises, le mont Kailash. Magique.

Souvenir, Jean-Mi dans la nuit du camp 2, 6 800 mètres. Je dors tant bien que mal.

Il me braque sa frontale dans les yeux et secoue comme un fou le sac à dos qui me sert d'oreiller : "C'est à toi ce sac ?". "Oui". " ...". Il se rendort. Deux minutes. Puis il s'excite : "Putain j'étouffe !" Et sort de la tente comme un diable de sa boîte...

Je me souviendrai de sa dernière phrase avant le départ pour le sommet (2h du mat) :

"Là, on va droit au plantage !"

Bas les masques, chacun exorcise comme il veut. Bises à tous"

Philippe Rebreyend

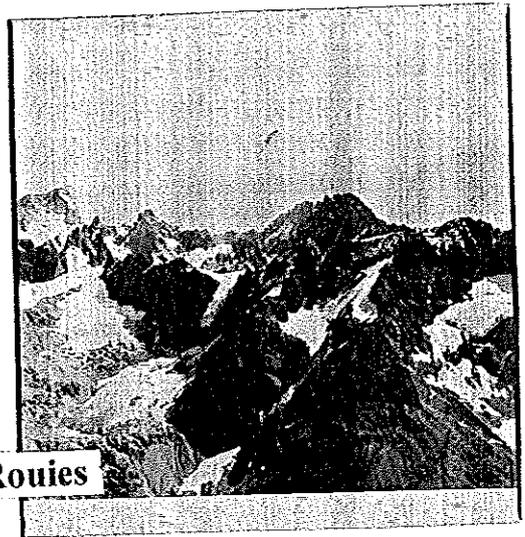
"Salut tout Glénat Presse et Editions Glénat, merci de vos congratulations pour ce sommet qui restera le point culminant de ma carrière d'alpiniste. Je dois dire que je n'étais pas parti dans des conditions très simples, mais peut-on partir sur une telle montagne dans des conditions très simples ? Je remercie vivement Jean-Paul Burnoud qui a cru à cette belle histoire. Pour moi, elle salue tous les amis qui m'ont accordé un coin de leurs rêves. Curieusement je n'ai pas pensé à Chañtal, Eric et tant d'autres sur ce sommet, non j'ai pensé aux vivants, mais je sais qu'en embrassant du regard l'Himalaya, ils étaient là dans ma mémoire. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente au camp de base. Attente pour retrouver ceux que l'on aime et à qui l'on impose égoïstement une séparation. Curieusement on est joyeux mais impossible de laisser s'exprimer notre joie, comme s'il nous fallait revenir à la réalité pour pouvoir partager quelque chose de totalement incroyable. Cette aventure n'est pas seulement une histoire de vacances, pas du tout, elle m'a littéralement dévoré et angoissé, jusqu'au dernières pentes sommitales où j'étais transcendé, j'ai ouvert 15 mètres de goulottes à 7600 comme si j'étais à l'Obiou me donnant le luxe de perdre un crampon, je ne pouvais pas mourir, j'étais porté par quelque chose de très fort qui me disait modestement que ma mission n'était pas finie. Et pourtant dans la montée dans la nuit quand on se caillait tous et qu'on ne savait pas vraiment où aller, il suffisait de savoir s'asseoir et s'endormir, et tous les problèmes étaient résolus. Seulement la vie c'est justement résoudre des problèmes qui se posent sans cesse jusqu'au dernier. Merci donc la vie, qui m' a donné cette épreuve du Gurla et qui m'accorde une réussite qui est, je vous l'accorde, insignifiante mais qui résume bien le sens de la vie. On a gravi le Gurla, le jour de l'Ascension, c'est Léon qui me rappelle ce symbole, et parfois les symboles ont plus de force que la réalité. Bon j'espère qu'on va rentrer en France plus tôt que prévu, l'impatience est forte et je prendrais bien une petite mousse avec vous tous... A bientôt les amis, merci de vos encouragements." Jean-Michel Asselin

# Les glaciers fondent

La surface terrestre est recouverte sur 10% de son étendue par des glaciers sculptant le paysage comme d'immenses burins. Dans nos régions, les glaciers se forment là où le sol est recouvert de neige éternelle, en haute montagne.

Lorsque la croissance du glacier dans sa partie supérieure avoisine les pertes dans la partie inférieure, le front du glacier reste fixe. Lorsque le temps se réchauffe, la glace fond plus vite qu'elle n'apparaît dans sa partie supérieure et le front recule. Lorsque le glacier recule, la moraine frontale abandonnée forme souvent une digue qui retiendra les eaux d'un futur lac glaciaire. D'autres lacs apparaissent dans des cuvettes taillées par le glacier dans la roche dure, voire dans le cirque lui-même après la fonte du glacier. L'évolution du climat confirme un réchauffement de la planète que plus personne ne songe à contester. Le recule des glaciers alpins est lié en plus à un phénomène cyclique de réchauffement de nos contrées et une baisse des précipitations depuis le petit âge glaciaire du moyen âge jusque vers 1850. Ce recule est observable à l'échelle humaine avec la preuve sur les photos présentées ci-dessous.

La première photo prise dans les années 40 du sommet de l'Olan montre l'apparition du lac des Rouies situé sur le versant nord-ouest sous le glacier des Rouies au pied du glacier de la lavey donc au sommet de la vallée de la lavey. (Voir la position du lac sur la photo vue d'avion.) A cette époque un peu d'eau apparaît au pied de la langue frontale du glacier, l'épaisseur de glace est considérable. La langue de glace qui descend du glacier des Rouies alimente de façon continue ce petit glacier. A gauche sur la photo émerge la barre des Ecrins le point culminant du massif à 4193m.



lac des Rouies



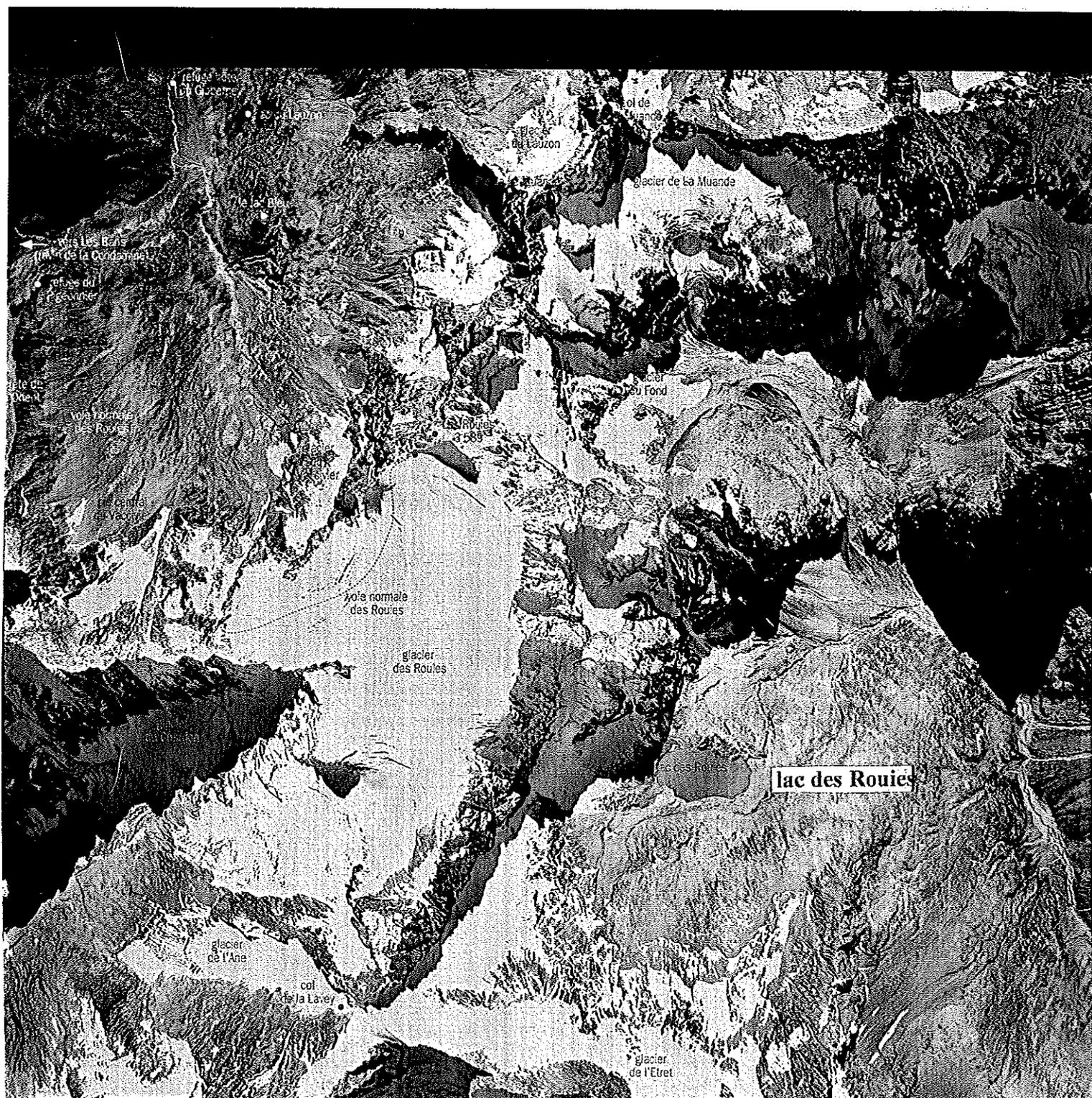
lac des Rouies

La deuxième photo est prise du même endroit (sommet de l'Olan) dans les années 1970 c'est à dire 30 ans plus tard. Le lac est formé au deux tiers, une barre de séracs tombe dans les eaux glacées, on peut mesurer clairement le retrait du glacier en trente ans. A la gauche de la photo la face sud de la Meije, sommet réputé marque la limite au nord du massif des Ecrins.

La troisième photo prise le 18 août 1993 de 6800m d'altitude par un avion Mystère pour l'IGN montre cette fois le lac complètement formé. Il a pris toute sa place dans le cirque de l'ex glacier de la Lavey (Le glacier existe encore un peu sur les contreforts du plateau des Rouies).

La preuve par l'image du recul de nos glaciers peut nous faire prendre conscience du réchauffement de la planète, même si le phénomène présenté est local.

Luc Reynier



## LES ROUIES, MONTAGNES DU VALGAUDEMAR (MASSIF DE L'OISANS)

Photographie aérienne IGN. Echelle moyenne 20:000. Cliché pris à 10 h le 18 août 1993, altitude 6 800 m d'un Mystère 20. © IGN - Paris 1993/1994. Autorisation N° 50-6068



## WEEK-END DE GOSPEL A CORPS

Les 8 et 9 Mai, une soixantaine de choristes de Corps, La Mure, Pierre-Châtel, St Georges de Commiers, Grenoble, ont participé à un stage de Gospel sous la direction de Franck OKOA.

Franck dirige l'institut de Gospel de Grenoble. Il est passionné et dynamique, et a su faire partager son amour de la musique, du chant et du rythme à ses choristes.

Un mini-concert, le dimanche après-midi à l'Eglise, a rassemblé un public important. Tous ont été séduit par ces chants de foi, de tolérance et d'espérance.

Ce week-end a été l'occasion pour beaucoup de découvrir Corps, son Eglise, son environnement ; d'apprécier l'accueil et le soleil, et du coup souhaiter revenir pour d'autres stages et d'autres concerts.

Un grand merci à Sophie DONNET et Fabiola COUHIN qui se sont démenées pour que cet après-midi reste inoubliable.



Photo parue dans le D.L



## HORAIRE DES MESSES

Sous-secteur pastoral de CORPS

Dimanche 6 JUIN :

11H. MONESTIER D'AMBEL

Dimanche 13 JUIN :

9H30. CORPS

Dimanche 20 JUIN :

11H. LES CÔTES DE CORPS

Dimanche 4 JUILLET :

11H. CORPS

## REPRESENTATIONS DE LA CHORALE DE CORPS

*Vendredi 4 JUIN  
à 20H à VIZILLE*

*Vendredi 11 JUIN  
à 20H30 à LA SALLE EN BT*

*Fête de la Musique Le 19 JUIN  
dans les rues de CORPS.*



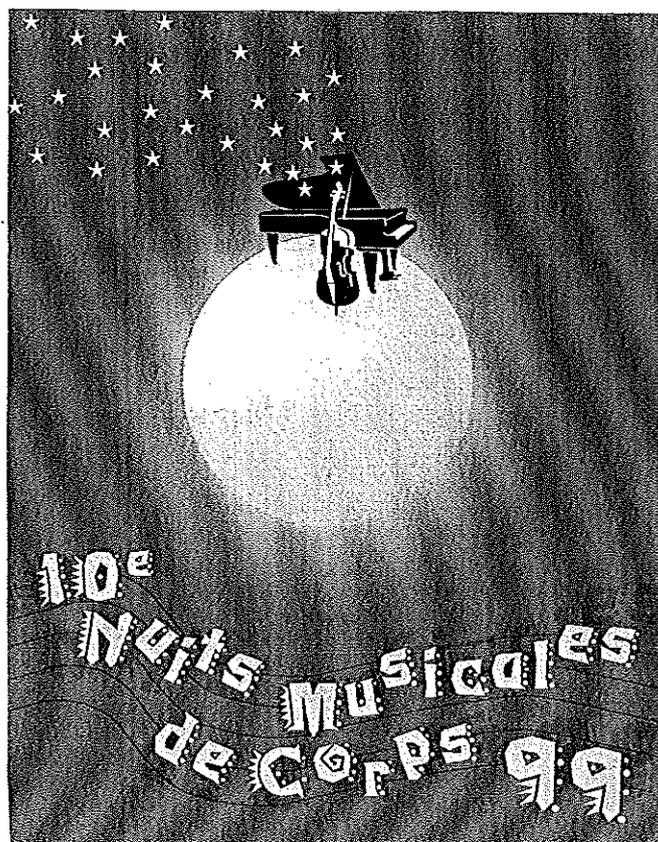
## NUITS MUSICALES

Programme des Nuits Musicales pour le mois de Juillet : Eglise de CORPS 21H.

Samedi 17 Juillet : Orchestre de MAINZ (J.S BACH, Concerto Brandebourgeois, Clavecin G.KISS).

Samedi 24 Juillet : Quintette de St Petersburg (Quatuor pour piano et cordes MAHLER, Quintette pour piano et cordes BORODINE, Quintette pour piano et cordes BRAHMS).

Samedi 31 Juillet : Orchestre de MINSK (40 musiciens) (Symphonie N°40 MOZART, La Septième Symphonie BEETHOVEN, Direction ANNATOLY LAPUNOV).



# CAHIER DU JOUR

## CARNET ROSE

*C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :*

**MATTEO**

Fils de Stéphanie BAGGIO et de Laurent LOCATELLI,  
et petit-fils de Eliane et Antoine BAGGIO.

**GEOFFREY**

Fils de Florence et Gilles BOIS-FARINAUD (Agent EDF),  
et frère de Angélique, Tanguy, Benjamin.

**CORALINE**

Fille de Marie-Ange et Philippe MENARD,  
petite-fille de Sylviane et Jean-Paul MENARD,  
et arrière petite-fille de Mignonne et Eugène PELLISSIER.

*Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrières grands-parents,  
et meilleurs voeux aux bébés.*

## CARNET DE DEUIL

*Nous avons appris avec tristesse le décès de :*

*Rectificatif :* Dans le décès de **Mr Léon MARY** il a été omis :

ses arrières petits-enfants : Fabien, Simon, Kévin, Julie,  
Guillaume, et Salomé.

La quête faite lors de la sépulture a rapporté la somme de 3 500 Frs  
et a été reversée à l'Association ESPOIR.

**Mme Marcelle DREVON**

Mère et belle-mère de André et Aline DREVON,  
grand-mère de Eric et Jean-Luc.

**Melle Marthe NOËL**

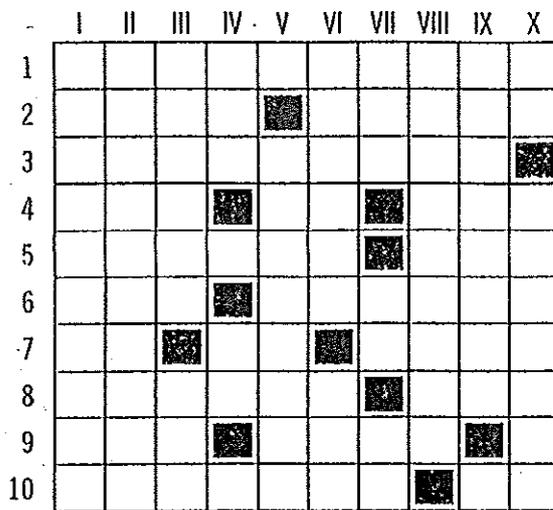
Soeur et belle-soeur de Raymond et Josette NOËL.

**Mme Eliane ROUX**

De Monestier d'Ambel.

*Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.*

# MOTS CROISES



Horizontalement : 1. Ils auront encore quelque temps l'occasion de parler franc. 2. Épreuve de la question. Elle vibre harmonieusement. 3. Elle est le cadre d'un important trafic. 4. Ville du Japon. Il prend souvent un joint. Tête de canard. 5. Cou-

chée d'une certaine façon. Inventeur d'instruments à vent. 6. Espère peut-être son acquittement. Il perdit la tête après avoir raté son coup. 7. Phonétiquement île grecque. Altrapé à l'oreille. Il est souvent fermé la nuit. 8. Plat argentin. Crie dans les halliers. 9. Éléments d'une recette étrangère. Es tenu. 10. Ils supportent la caisse. Ses mérites sont éclatants. Verticalement : 1. Le centenaire de la littérature française. 2. Ils ne sont jamais en retard pour bondir. 3. Morte, elle implique souvent un artiste. Il en faut quatre pour faire une bière. 4. Baba par exemple. Temps de révolution. 5. Argonaute, par exemple. 6. Plantation. Modèle de propreté. 7. Lieu d'histoire dans les deux sens. Direction de Nîmes pour les Orangeois. Romain. 8. Ils sont du genre à fermer la porte au nez des chaulands. 9. Région allemande. X. Personnel de service. Qui ont dû renoncer à leurs horizons familiaux.

## SOLUTION DES JEUX

# MOTS CASES

## PAGE CUISINE

Mots de 8 lettres : créditer - entracte - étendard - identité - masséter - relancer - serrures.

7 lettres : arénacé - brasser - directe - énerver - erronée - imitées - obliger - occulte.

6 lettres : action - argent - artère - beurre - errant - éviter - remède - revenu.

5 lettres : aérer - amère - amour - avare - caser - écart - écume - élimé - Épire - girie - noter - ratée - sarde.

4 lettres : amen - âtre - bras - Caen - dite - note - niée - rite - sens - Sète - suée - tuer - user.

3 lettres : are - dus - ire - les - pou - ras - sot - sue.

2 lettres : au - au - bu - et - et - ni - nô - Râ - ré - se - ta - te - te - us.

